



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS – Édition 2014

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES





Najat Vallaud-Belkacem

Ministre des Droits des femmes

24 % d'écart de salaires, 42 % d'écart de pensions, 26,9 % de femmes députées. Voilà quelques-unes des inégalités rappelées dans cette édition 2014 des Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes, élaboré par le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère des Droits des femmes, en lien avec ses partenaires ministériels.

Cette nouvelle édition se veut un outil pratique, disponible en ligne et participant au mouvement d'ouverture des données publiques en ligne. Elle donne à voir de manière synthétique les inégalités persistantes dans notre société et constitue pour les professionnels un outil pédagogique pour aborder les enjeux majeurs de l'action publique pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et dans tous les domaines de la vie sociale, amélioration de la situation des femmes sur le marché du travail et réduction des inégalités professionnelles, lutte contre le plafond de verre et concrétisation du principe constitutionnel de parité, amélioration de la santé des femmes, lutte contre les violences faites aux femmes.

Avoir en tête ces données simples, c'est avoir conscience qu'aucun secteur ne peut être ignoré pour construire une égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est aussi prendre la mesure des évolutions en cours, des changements à opérer et de l'implication nécessaire de toutes et tous, citoyens, associations, entreprises, organisations syndicales, collectivités et opérateurs publics.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Najat Vallaud-Belkacem



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS – Édition 2014

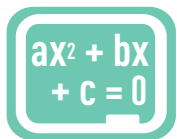
VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'ESSENTIEL



1

En fin de collège :

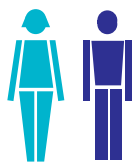


90% des filles et des garçons maîtrisent les compétences de base en maths



68% des garçons maîtrisent les compétences de base en français, contre 82% des filles (soit 14% d'écart)

3

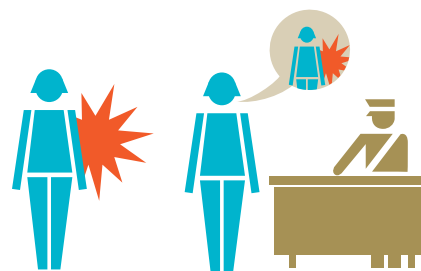


Taux d'emploi des femmes 67%, contre 76% pour les hommes de 20-64 ans...



...le taux d'activité des femmes avec deux enfants en bas âge chute à 66% contre 97% pour les hommes

6



Enquête sur les violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire : 201 000 femmes victimes 16% portent plainte

9



Les retraites par mois (montant brut calculé sur la base des cotisations) : 932 euros pour les femmes 1603 euros pour les hommes

1 UN ÉCART DE COMPÉTENCES FILLES-GARÇONS EN FRANÇAIS AU COLLÈGE

2 UNE FAIBLE MIXITÉ DES MÉTIERS

3 UN ÉCART QUI SE CREUSE AVEC LE 2^e ENFANT

4 PAUVRETÉ DES MÈRES CÉLIBATAIRES INACTIVES

5 DES ÉCARTS DE SALAIRES FEMMES-HOMMES

6 DES VIOLENCES CONJUGALES PAS ASSEZ SIGNALÉES

7 LES FEMMES, PLUS VALORISÉES DANS LES MÉDIAS POUR LEUR IMAGE QUE LEUR EXPERTISE

8 LA PARITÉ ENCORE À CONQUÉRIR

9 DES PENSIONS DE RETRAITES INFÉRIEURES

10 UNE VIE PLUS COURTE MAIS EN MEILLEURE SANTÉ POUR LES HOMMES

2



50% des femmes se concentrent sur 12 familles professionnelles (santé, social et soins)

4



1 famille monoparentale sur 3 est pauvre dans 9 cas sur 10 ce sont des mères qui élèvent seules leur(s) enfant(s)

7



65% de présentatrices mais seulement 18% d'expertes dans les journaux télévisés en 2013

10



Les hommes vivent moins longtemps (78 ans contre 85 pour les femmes)...



50% des hommes se concentrent sur 20 familles professionnelles (agriculture, bâtiment, informatique)

5

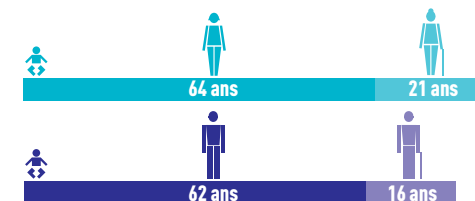


Tous temps de travail confondus : 24% d'écarts de salaires dans le secteur privé entre femmes et hommes

8



35% de femmes conseillères municipales mais seulement 14% de femmes maires



... mais avec moins d'années en limitation d'activité

POUR ALLER PLUS LOIN

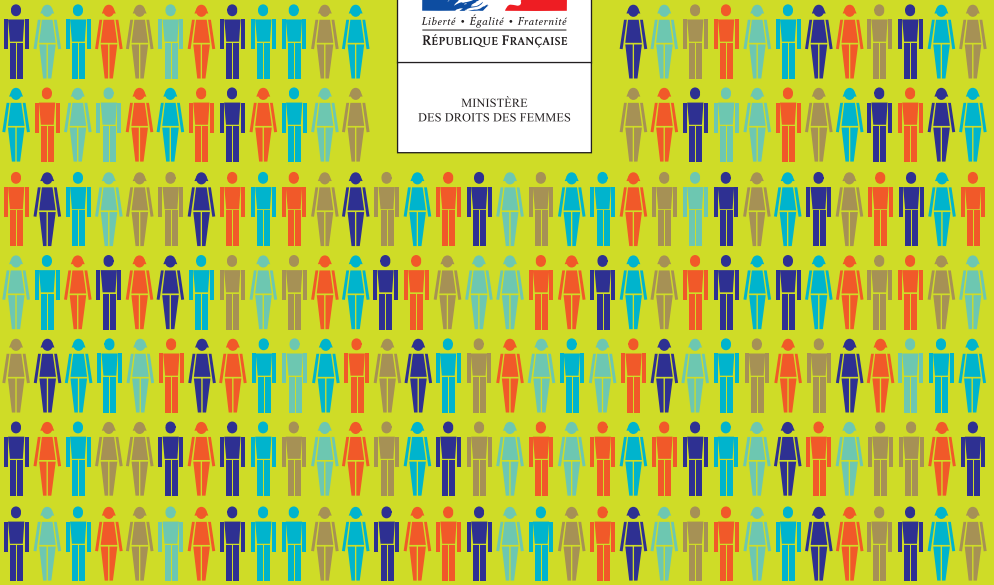
- >> **L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site :**
www.femmes.gouv.fr
- >> **Consultez le programme d'actions 2014 du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes accessible en ligne :**
www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Droits-des-femmes-Le-programme-dactions-2014.pdf
- >> **Retrouvez également les feuilles de route de chacun des ministères pour l'égalité sur :** www.femmes.gouv.fr/droits-des-femmes-les-feuilles-de-route-ministerielles-2014/
- >> **Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :**
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation
- >> **Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à :**
dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr
- >> **Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, édition 2014 : votre avis nous intéresse. Faites nous part de vos remarques et suggestions sur ces documents en écrivant à :** dgcs-sdfe-b1@social.gouv.fr

Ce dépliant a été réalisé par la Direction générale de la cohésion sociale (Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes), avec le concours de l'Insee et des services statistiques des différents services concernés, qui ont mis les données à disposition.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS – Édition 2014

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

THÈME 1

Éducation, médias,
culture et sport



ÉDUCATION, FORMATION

Les écoles et les établissements sont devenus mixtes dans les années 1970, mais des disparités subsistent dans les parcours scolaires des filles et des garçons. Les études révèlent des différences de performance des élèves selon les sexes, souvent à l'avantage des filles, et ce dès le premier degré. Si en mathématiques, l'acquisition des compétences entre filles et garçons est identique, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons en français à la fin de l'école primaire, et l'écart s'accroît encore à la fin du collège du fait du décrochage des garçons **1**.

L'orientation scolaire en classe de troisième mais aussi après le baccalauréat est profondément structurée par les représentations sexuées des métiers. En fin de collège, bien que garçons et filles soient aussi compétents en mathématiques, les garçons sont beaucoup plus nombreux à s'orienter vers le bac scientifique **2**. Cette tendance se poursuit dans l'enseignement supérieur, puisqu'en 10 ans la part des filles n'a augmenté que de deux points dans les classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, et de quatre points dans les écoles d'ingénieur **3**.

La convention interministérielle (2013-2018) pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif prévoit des mesures pour acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes, renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité et veiller à la mixité dans toutes les filières de formation et à tous les niveaux d'études. En particulier, elle cible l'action sur les représentations collectives et le développement des sentiments de compétences afin de limiter les processus d'auto-sélection qui empêchent les filles et les garçons de s'envisager dans des

formations ou des professions atypiques: les filles dans les domaines scientifiques ou techniques, les garçons dans les métiers de la petite enfance, de l'enseignement ou des soins aux personnes.

L'ouverture du champ des possibles se construit dès la petite enfance: l'ambition des modules ABCD de l'égalité est de donner pleinement confiance aux filles et aux garçons dans leurs capacités et leurs perspectives en interrogeant les représentations qu'ils se font des rôles des uns et des autres, et en leur enseignant l'égalité des droits et le respect réciproque.

En 2013, pour sensibiliser les jeunes filles et garçons aux stéréotypes en matière de formations et de métiers, un site Internet a été lancé avec l'Onisep: www.objectifegalite.onisep.fr.

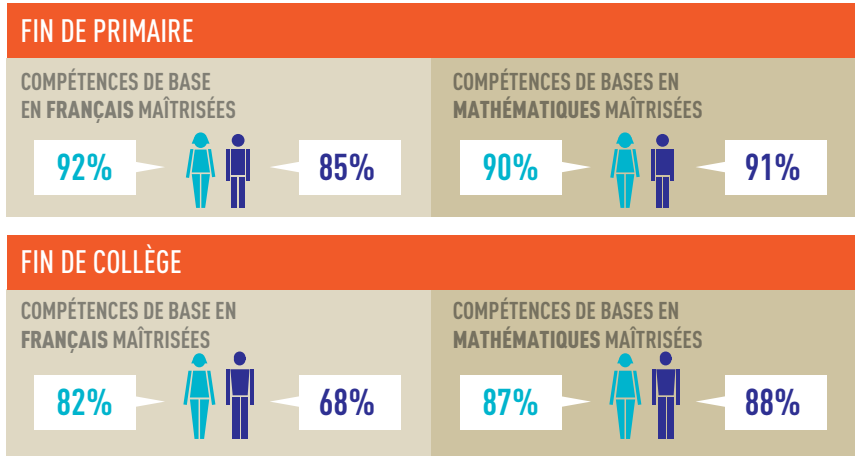
Enfin, l'année 2014 est l'année de la mixité des métiers: une plate-forme d'actions pour la mixité est engagée mobilisant les ministères, les entreprises, les fédérations, les branches professionnelles et les conseils régionaux: l'objectif est qu'un tiers des professions deviennent mixtes d'ici à 2025 (contre 12 % aujourd'hui). À la place d'actions isolées et ponctuelles, un cadre global est défini, construit autour d'objectifs précis et contractualisés, pour promouvoir la mixité.

COMMUNICATION ET CULTURE

La place des femmes dans les médias reste marginale. Le sport féminin représente aujourd'hui seulement 7 % des retransmissions sportives à la télévision. Dans les éditions d'information, les femmes sont majoritairement présentes en tant que présentatrices et restent minoritaires dans la conception des sujets,

1 Égalité en mathématiques, décrochage des garçons au collège en français

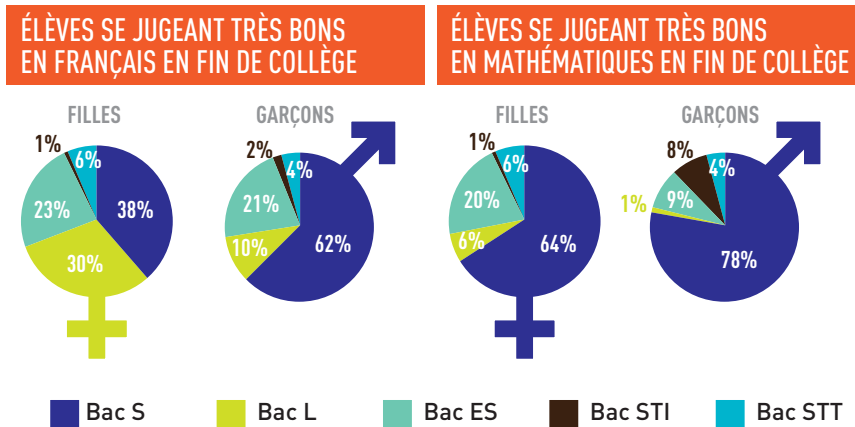
Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base selon le sexe en fin de primaire et en fin de collège en 2012



Source : MEN-MESR-DEPP évaluation des compétences en fin d'école et collège (mars 2012).
Champ : France métropolitaine, Dom et Mayotte.

2 À performance égale, filles et garçons font des choix d'orientation différents

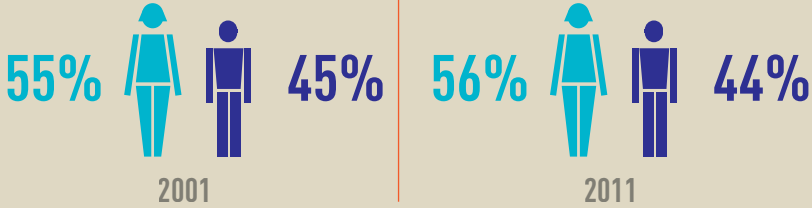
Répartition des élèves se jugeant très bons en mathématiques et français en fin de collège, par sexe et par série de bac



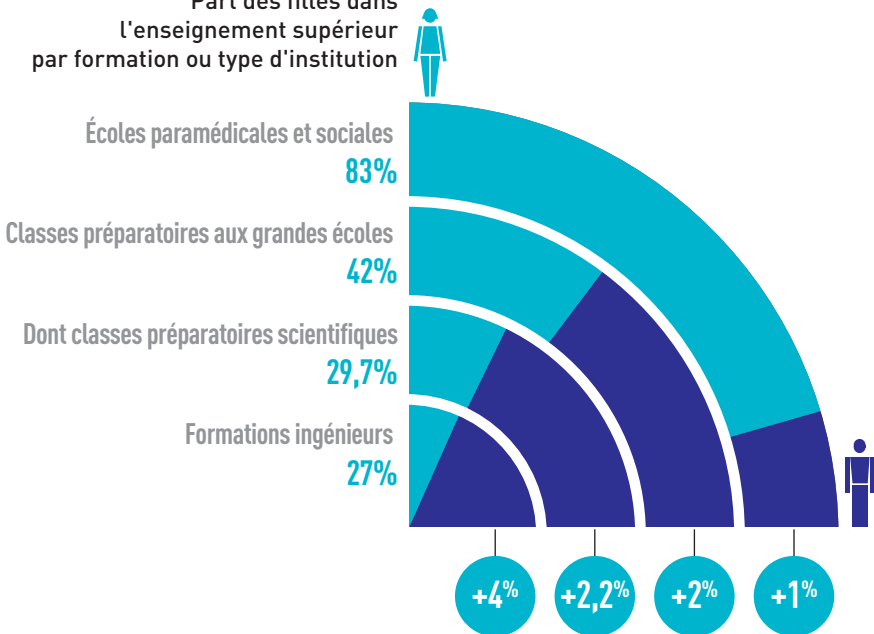
Source : MEN-MESR-DEPP, panel de la DEPP, élèves entrés en sixième en 1995. Champ : France métropolitaine.

3 Une faible mixité dans de nombreuses formations de l'enseignement supérieur

ENSEMBLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Part des filles dans l'enseignement supérieur par formation ou type d'institution



Évolution de la part des filles dans l'enseignement supérieur entre 2001 et 2011

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES. Champ : France métropolitaine, Dom.

même si cela est moins vrai dans les chaînes d'information en continu ou à la radio. Elles sont également beaucoup plus rarement invitées (1/5 des invités sont des femmes) : l'expertise est davantage une affaire d'hommes **4**.

Si les pratiques culturelles des femmes et des hommes sont très semblables aujourd'hui, les pratiques artistiques en amateur demeurent plutôt féminines alors que l'usage d'Internet et des jeux vidéo est plus masculin¹. Le domaine de la création artistique est lui aussi marqué par de fortes inégalités : par exemple, pour la saison 2013-2014, 1/4 des spectacles est mis en scène par une femme, et elles dirigent seulement 3 % des concerts **4**.

Ces données mettent en avant le poids des stéréotypes : les femmes sont davantage valorisées dans les médias pour leur image que pour leur expertise (télé et radio), la création artistique reste encore une affaire d'hommes.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) verra ses pouvoirs renforcés et veillera à la juste représentation des femmes et à l'image des femmes dans tous les programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes ou les violences faites aux femmes.

SPORT

Entre 2007 et 2012, 630 000 licences sportives supplémentaires ont été délivrées, dont 94 % à des femmes **5**. Cette progression

est due à la volonté de plusieurs fédérations sportives de s'ouvrir davantage à ce public (le football et le rugby enregistrent la plus forte progression entre 2007 et 2012). En 2012, la part des licenciées reste toutefois encore inférieure à celles des hommes : le total des licenciées dans les six fédérations les plus féminisées ne représente que 50 % du volume des licenciés dans les six fédérations les plus masculinisées **5**.

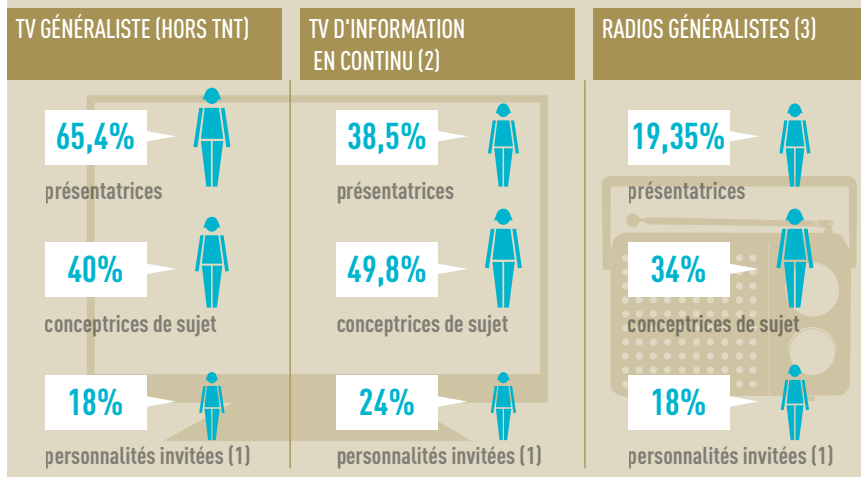
Depuis 2013, les fédérations ont l'obligation de s'engager à travers un plan de féminisation pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs structures. Enfin, pour lutter contre la faible médiatisation du sport féminin, le ministère des Sports a créé en 2013 un fonds de soutien pour le financement de la production audiovisuelle.

1. Enquête Pratiques culturelles 1973-2008, ministère de la Culture et de la Communication, 2008 (voir les références au dos du dépliant).

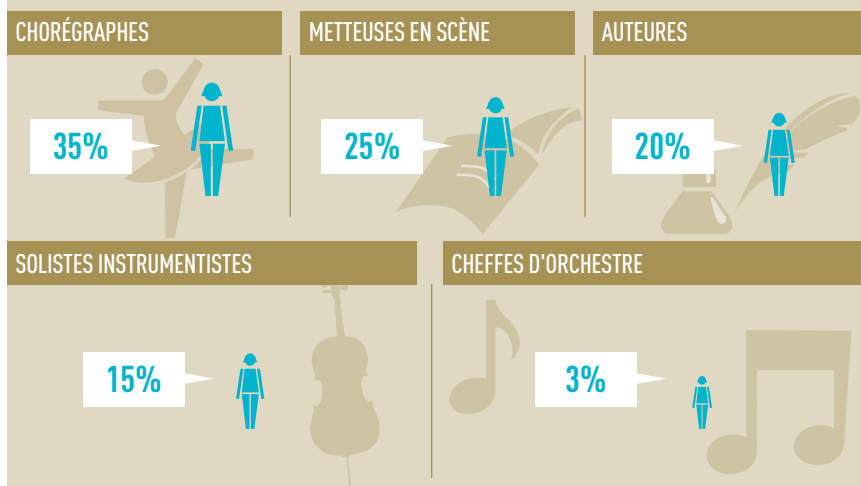
4 Les femmes sont sous-représentées dans les éditions d'information et dans la création artistique

Part des femmes dans les éditions d'information (télévision et radio) en 2012 et dans la création artistique (saison 2013-2014)

INFORMATION



CRÉATION ARTISTIQUE - Théâtre et musique



Source : CSA, Présence des femmes dans les éditions d'information, 1^{er} trimestre 2013.

Source : SACD-laboratoire de l'égalité-Mouvement HF, Théâtre-musique : où sont les femmes, 2013-2014.

(1) Trois passages et plus. (2) BFM TV, I Télé, et LCI. (3) RTL, RMC, Europe 1, France Inter.

5 De plus en plus de licenciées dans les fédérations sportives

Évolution de la répartition des licenciés dans les fédérations de sport par sexe entre 2007 et 2012

ENSEMBLE DES FÉDÉRATIONS 15 735 821 licences en 2012

36,9%
+ 63 000 licences
soit +1,5% par rapport à 2007



63,1%

LES 6 FÉDÉRATIONS AVEC LA PLUS GRANDE PROPORTION DE FEMMES (+ DE 80% DE FEMMES) :

FF de twirling bâton / FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire / FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne / FF de danse / FF de sports de glace / **FF d'équitation**

total des licences : 1 529 582

LES 6 FÉDÉRATIONS AVEC LA PLUS GRANDE PROPORTION D'HOMMES (+ DE 95% D'HOMMES) :

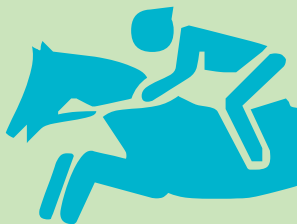
FF d'aéromodélisme / FF de pêche sportive au coup / FF de planeur ULM / FF de jeu de ball-trap et tir à la balle / **FF de football / FF de rugby**

total des licences : 2 646 417

FF D'ÉQUITATION

706 449 licences en 2012

17,5%



82,5%

de femmes
soit +3,9% par rapport à 2007

FF DE FOOTBALL

1 973 260 licences en 2012

4,5%
de femmes
soit +1,5% par rapport à 2007



95,5%

FF DE RUGBY

339150 licences en 2012

4,9%
de femmes
soit +1,1% par rapport à 2007



95,1%

Source : ministère des Sports, 2007 et 2013. Champ : Fédérations agréées en 2007 et en 2012.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site de l'« ABCD de l'égalité »** : www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite
- >> **Site Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation** : www.eduscol.education.fr/cid46856/egalite-filles-garcons.html
- >> **Convention interministérielle égalité filles-garçons dans le système scolaire (2013-2018), février 2013** : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67018
- >> **Site de l'Onisep sur égalité filles-garçons (orientation)** : www.objectifegalite.onisep.fr
- >> **« Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur » (statistiques) 2013** : www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html
- >> **Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans la culture et la communication 1^{er} état des lieux – MCC, DEPS, 2013 (statistiques)** : www.culturecommunication.gouv.fr/index.php/Politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes/Liens-rapides/Chiffres-cles
- >> **Présence des femmes dans les éditions d'information (étude), 2013, CSA** : www.csa.fr/Etudes-et-publications/Les-etudes/Les-etudes-du-CSA/La-presence-des-femmes-dans-les-emissions-d-information
- >> **Enquête pratiques culturelles 1973-2008 (étude)** : www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/
- >> **« Les chiffres-clés du sport 2012 », MSJEPVA, 2013 (statistiques)** : www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ccs_fevrier_2013-2.pdf
- >> **« Égalité des femmes et des hommes dans le sport : comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles », rapport d'information de l'Assemblée nationale, 2011** : www.senat.fr/rap/r10-650/r10-650_mono.html

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

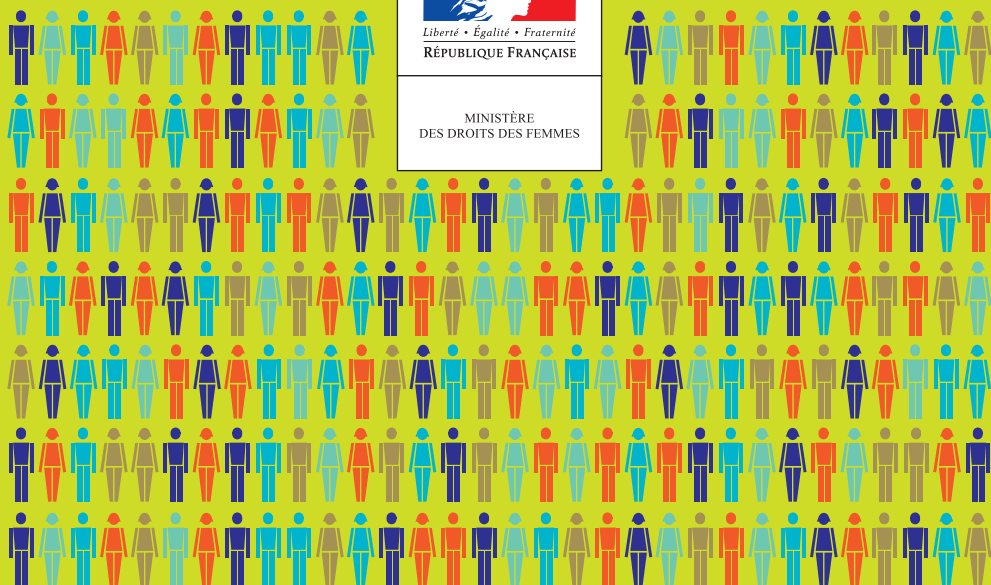
Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 2

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

Emploi et précarité



EMPLOI ET CHÔMAGE

Dans la continuité de la stratégie « Europe 2020 », la France s'est donnée pour objectif de porter à 75 % le taux d'emploi⁽¹⁾ entre les femmes et les hommes âgés de 20 à 64 ans et d'annuler à l'horizon 2025 l'écart de taux d'emploi entre les deux sexes **1**. Le taux d'emploi des femmes immigrées (47,4 %) est très bas, et l'écart avec les hommes immigrés y est encore plus important (14,7 points). Le taux de chômage⁽¹⁾ des femmes est supérieur à celui des hommes, notamment pour les 25-49 ans et parmi les femmes immigrées où il atteint 17,4 %. Les femmes sont cependant actives⁽¹⁾ à plus de 80 % pour la tranche des 25-49 ans : au cours des 50 dernières années, la proportion de femmes participant au marché du travail a fortement progressé.

Pour remédier aux inégalités constatées sur le marché du travail, le ministère des Droits des femmes, le ministère de l'Emploi et Pôle emploi ont signé le 28 juin 2013 un accord cadre national qui comporte trois objectifs :

1. Sensibiliser, informer et former les conseillers et conseillères de Pôle emploi à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
2. Renforcer la mixité des emplois dans les actions de recrutement et d'insertion au sein des territoires.
3. Faciliter le retour à l'emploi des femmes, en agissant sur la qualité de leurs emplois et sur les freins périphériques à l'emploi.

MIXITÉ DES MÉTIERS⁽¹⁾

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. Près de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans

seulement 12 familles professionnelles sur 87 : elles sont très largement majoritaires au sein des métiers des services (aides à domicile, assistantes maternelles), parmi les enseignants et les agents d'entretien ; tandis que les hommes se répartissent dans plus de 20 familles professionnelles **2**. Les métiers mixtes sont rares : en 2011, sur 87 familles professionnelles, seules 19 sont mixtes. En 2009, 12 % des personnes en emploi occupent des métiers « mixtes » (c'est-à-dire entre 40 et 60 % de chaque sexe). Il s'agit en majorité de métiers très qualifiés du tertiaire : cadres administratifs, comptables ou financiers, cadres de la fonction publique, des banques et des assurances, des professionnels du droit et des médecins.

Face à une inégale répartition d'une part des filles et des garçons dans les différentes filières de formation (cf. thème 1) et d'autre part des femmes et des hommes dans les métiers porteurs d'emplois, des expérimentations ont été lancées en 2013 dans le cadre des « territoires d'excellence de l'égalité professionnelle » pour développer la part des femmes dans les filières et métiers scientifiques et pour valoriser auprès des garçons les métiers à prédominance féminine. En 2014, dans le cadre de l'année de la mixité des métiers, des objectifs de mixité à cinq ans seront définis dans le cadre de plans sectoriels mobilisant les ministères, les relais écoles entreprise, l'Onisep, les branches professionnelles, les fédérations professionnelles, les entreprises du secteur, Pôle emploi, ou encore les missions locales.

TEMPS PARTIEL

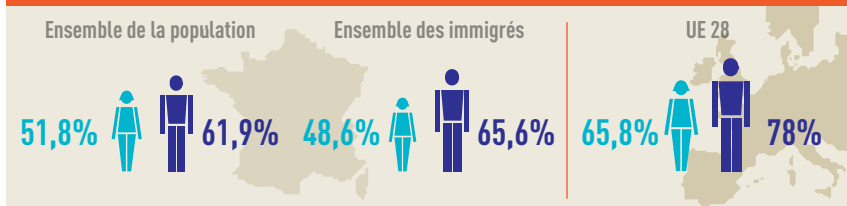
Les femmes sont très massivement présentes parmi les employés, qu'elles travaillent à temps complet (70 %) ou à temps

1. Voir définitions au dos du dépliant.

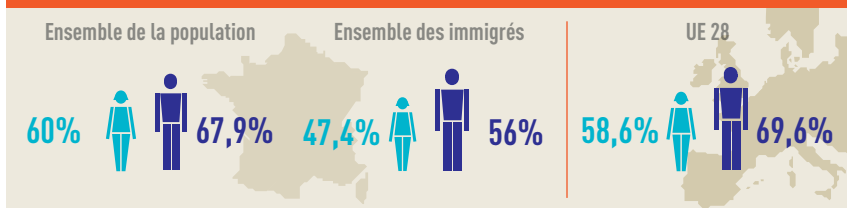
1 Des taux d'emploi et d'activité plus faibles pour les femmes et un taux de chômage plus fort

Taux d'emploi selon le sexe, l'âge et la nationalité en 2012

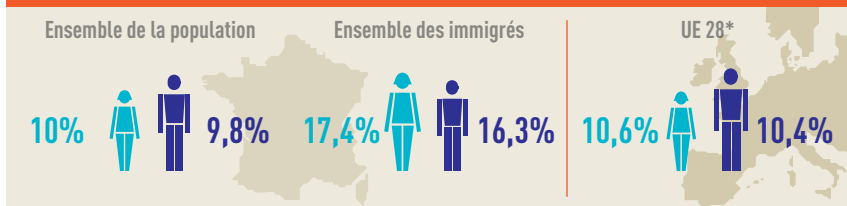
TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS



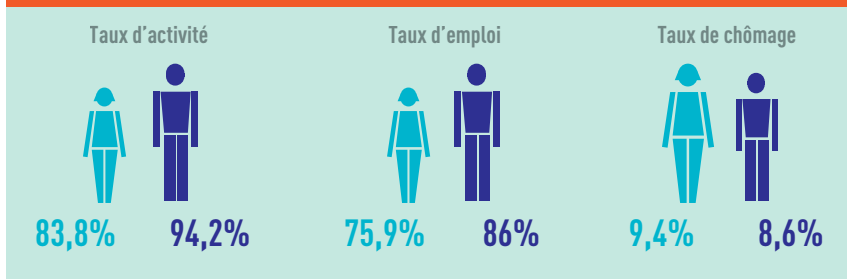
TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



TAUX DE CHÔMAGE DES 15-64 ANS



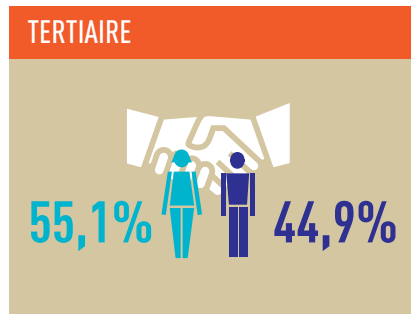
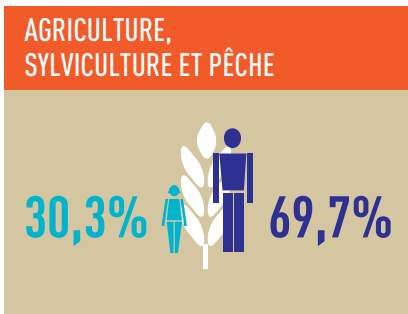
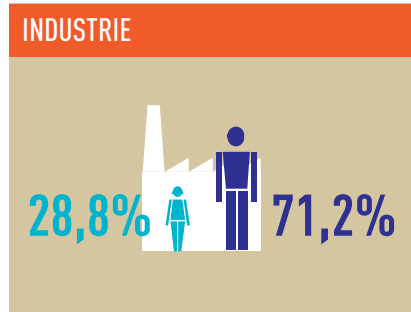
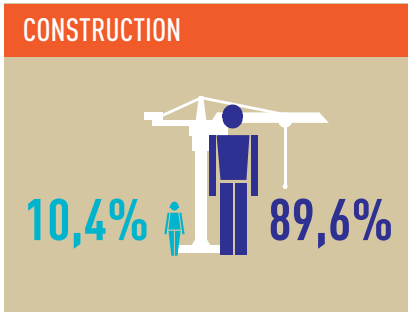
LES 25-49 ANS EN FRANCE



Sources : Insee, enquête Emploi 2012 et Eurostat 2012 (dernier trimestre 2012 pour taux d'emploi et taux d'activité et moyenne annuelle 2012 pour taux de chômage). Champ : France métropolitaine, population des ménages de 15 ans ou plus (âge courant).
* Taux de chômage pour les 15-74 ans.

2 Une faible mixité des secteurs d'activité et une forte concentration sectorielle de l'emploi des femmes

Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité* en 2012



LES FAMILLES PROFESSIONNELLES OÙ SE CONCENTRE L'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES EN 2010-2012 SUR 87 FAMILLES PROFESSIONNELLES

 12 FAMILLES CONCENTRENT PLUS DE 50% DES FEMMES

aides à domicile et assistantes maternelles / agentes d'entretien / enseignantes / vendeuses / employées administratives de la fonction publique / aides soignantes et assimilés / infirmières / secrétaires / cadres des services administratifs, comptables et financiers / employées administratives d'entreprises / professions intermédiaires administratives de la fonction publique / professions para-médicales.

 20 FAMILLES CONCENTRENT PLUS DE 50% DES HOMMES

conducteurs de véhicules / ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment / techniciens et agents de maîtrise de la maintenance / agriculteurs, éleveurs / ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment / cadres commerciaux et technico-commerciaux / ouvriers qualifiés de la manutention / agents d'entretien / enseignants / attachés commerciaux et représentants / militaires, policiers, pompiers / cadres des services administratifs, comptables et financiers / maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce / personnels d'étude et de recherche / ingénieurs de l'informatique / techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics / cadres de la fonction publique / maraîchers, viticulteurs et jardiniers / ouvriers qualifiés des industries de process. / ouvriers non qualifiés de la manutention.

Source: Insee, enquête emploi 2010 et 2012, exploitation Dares. Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant). * La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003.

partiel (90 %). Elles constituent plus de 80 % des travailleurs à temps partiel **3**.

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 fixe à 24 heures par semaine la durée minimale du travail salarié, ce qui permettra aux salariés et aux salariées d'accéder à une couverture sociale de qualité et la majoration heures complémentaires pour chaque heure accomplie dans la limite d'1/10 de celles prévues au contrat. D'autres progrès ont été accomplis pour lutter contre la précarité induite par les petits temps partiels, qui concernent principalement les femmes : abaissement du plafond pour valider un trimestre de cotisation à 150 heures de travail ; ouverture aux salariés et salariées en petit temps partiel de l'accès aux indemnités journalières en cas de maladie, d'invalidité ou de congé maternité.

CRÉATION D'ENTREPRISES

La part de femmes entrepreneures stagne depuis plusieurs années au-dessous de 30 % **4** alors même que les sondages montrent que l'envie d'entreprendre est aussi répandue chez les femmes que chez les hommes. Les porteuses de projet ont plus souvent que les hommes des difficultés à accéder au crédit bancaire ou à articuler leur projet professionnel avec leur vie familiale. Dans le secteur de l'innovation, les femmes ne représentent que 8 % de créations **4** et exportent peu : 40 % contre 60 % des entreprises créées par des hommes.

Afin de réduire ces écarts et permettre à davantage de femmes d'accéder à l'entrepreneuriat, un plan pour l'entrepreneuriat féminin a été lancé en 2013 avec pour objectif d'atteindre 40 % de femmes en-

trepreneures en 2017. Dans le cadre de ce plan, les différents services de l'État, ainsi que les réseaux d'accompagnement et les associations intervenant dans ce domaine se sont engagés à développer des statistiques sur l'entrepreneuriat féminin, à sensibiliser les jeunes, à étendre les possibilités d'accès au crédit bancaire, et à renforcer l'accompagnement des créatrices.

PAUVRETÉ⁽¹⁾

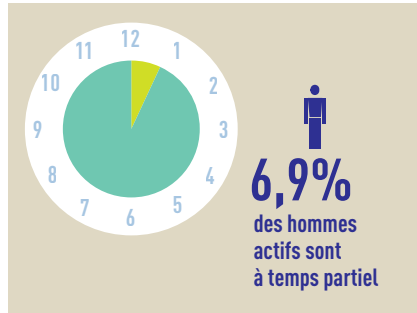
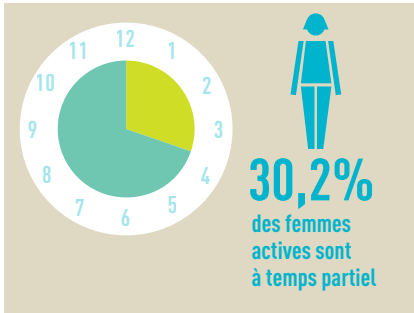
Le taux de pauvreté des femmes de moins de 65 ans, en 2011, excède de 1,3 point celui des hommes. Cet écart se creuse pour les 18-29 ans (avec 21 % pour les femmes et 17,7 % pour les hommes) et pour les 75 ans et plus (12,5 % pour les femmes et 8,5 % pour les hommes). Une famille monoparentale sur trois est sous le seuil de pauvreté et parmi celles-ci les mères inactives sont encore plus souvent concernées : 68 % d'entre elles sont pauvres **5**. 57 % des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) sont des femmes. Ces difficultés se répercutent également sur les niveaux de retraites.

À la suite du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, l'allocation de soutien familial sera revalorisée de 25 % d'ici 2018. Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes engage également la construction d'une garantie publique contre les impayés de pensions alimentaires. On estime à 40 % la part des pensions alimentaires qui ne sont aujourd'hui pas versées alors qu'elles représentent près d'un cinquième du revenu des familles monoparentales les plus pauvres.

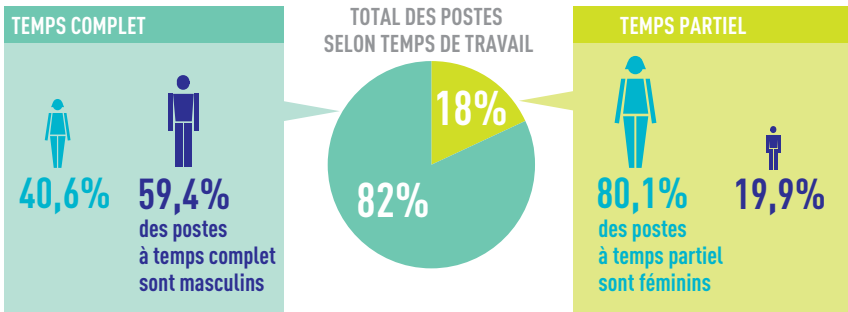
1. Voir définitions au dos du dépliant.

3 80% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes

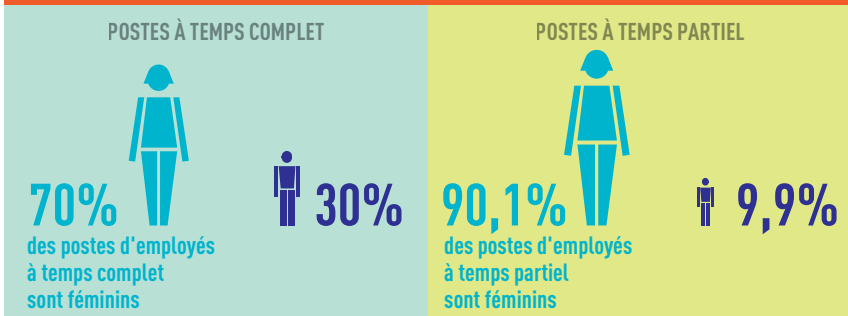
Proportion d'actifs à temps partiel selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2012



PART DES HOMMES ET DES FEMMES POUR LES POSTES À TEMPS PARTIEL* ET TEMPS COMPLET



PARMI LES EMPLOYÉS



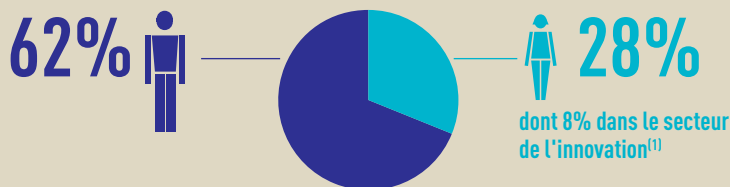
Source : Insee, enquête Emploi 2012. Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

* Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

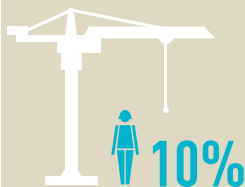
4 Pas suffisamment de créatrices d'entreprises

Répartition des créateurs d'entreprise par secteurs d'activité et par sexe en 2010 et 2011

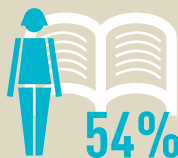
CRÉATION D'ENTREPRISE PAR SEXE



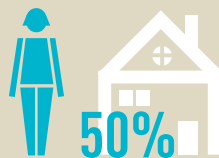
CONSTRUCTION



ENSEIGNEMENT, SANTÉ ET ACTION SOCIALE



SERVICES AUX MÉNAGES



[1] OSEO, 10 ans de création d'entreprises innovantes en France, 2011.

Source : Insee, enquête Sine 2010 - première interrogation (2010). Champ : France, entreprises créées (hors reprises) au cours du 1^{er} semestre 2010, actives en septembre 2010 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

5 Les mères monoparentales plus touchées par la pauvreté⁽¹⁾

Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage

PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ⁽²⁾

Ensemble de la population
14,3%



FAMILLES MONOPARENTALES⁽³⁾

34,6%

des familles monoparentales sont pauvres.
Dans 85 % des cas ce sont des femmes seules qui élèvent leur(s) enfant(s)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

1. Voir définition au dos du dépliant.

2. Individus vivant en France métropolitaine, appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante.

3. Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site d'information de référence sur l'entrepreneuriat féminin (observatoire, informations pratiques)**: www.ellesentreprennent.fr
- >> **Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, 2013**: www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE-janvier2013-2.pdf
- >> **« La répartition des hommes et des femmes par métiers » (étude), Dares, 2013**: www.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-079.pdf
- >> **Tableaux de l'Économie française - Édition 2014 (chapitre 3.8 sur la parité femmes-hommes)**: http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=TEF14&nivgeo=0
- >> **« Femmes et hommes, regards sur la parité » (statistiques), Insee, 2012**: www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FHPARIT12a_sommaire

QUELQUES DÉFINITIONS

Taux d'activité des femmes: rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi et au chômage) de 15 à 64 ans et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi des femmes: rapport entre le nombre de femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

Taux de chômage des femmes: rapport entre le nombre de chômeuses au sens du BIT (Bureau international du travail) et le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage).

Mixité professionnelle: c'est la présence de femmes et d'hommes dans un même emploi, une même catégorie professionnelle ou un métier, sans être forcément paritaire. L'Insee définit les métiers « mixtes » quand il y a une répartition à peu près équilibrée entre hommes et femmes (dans une fourchette de 40 à 60 % de chaque sexe).

Pauvreté monétaire: une personne est dite pauvre (au sens monétaire) lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie d'un ménage est mesuré en tenant compte de l'ensemble des revenus reçus par tous les membres du ménage et du nombre d'unités de consommation que compte le ménage.

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

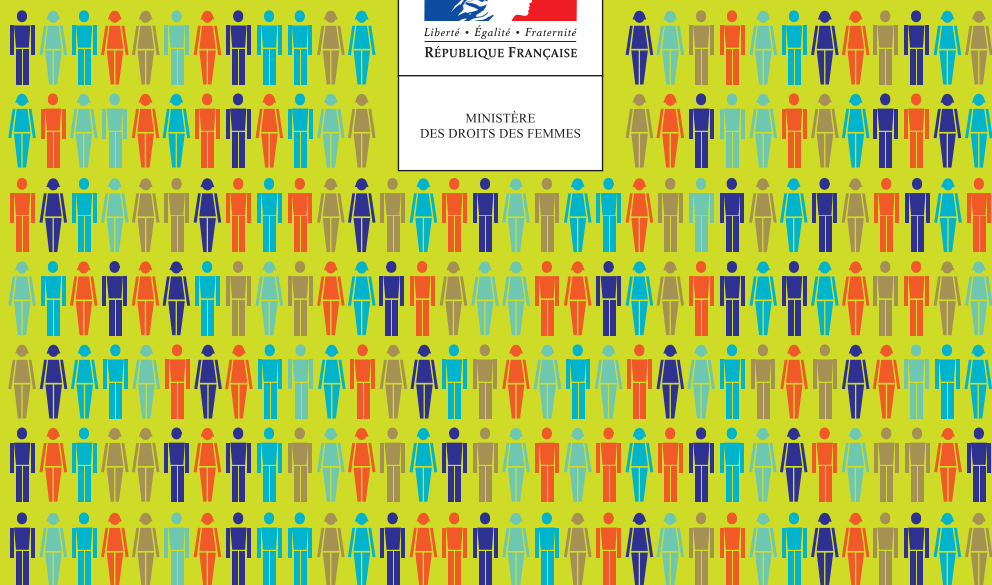
Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 3

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

Inégalités professionnelles



ÉCARTS DE SALAIRES

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes traduisent pour partie les inégalités professionnelles. Dans le privé, tous temps de travail confondus, en 2009 la rémunération annuelle des femmes est inférieure de 24 % à celle des hommes (Dares, Analyses, n° 106, mars 2012). En prenant uniquement les salaires des travailleurs à temps complet, le salaire net mensuel moyen d'une femme est dans le secteur privé et semi-public inférieur de 19,3 % à celui d'un homme en 2011 **1**. L'écart de salaires s'explique par la part importante de femmes occupant des postes à temps partiel (80 % des emplois) (cf. thème 2), les interruptions de carrière et le fait qu'elles effectuent moins d'heures supplémentaires que les hommes. En outre, les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux postes d'encadrement et occupent plus souvent des emplois peu qualifiés et dans des secteurs non mixtes et moins rémunérateurs. Enfin, 9 % d'écarts de salaires entre femmes et hommes restent inexpliqués.

Dans la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, les écarts sont un peu plus faibles (respectivement de 15 % et 10,8 %) **1**. C'est dans la fonction publique hospitalière que l'écart est le plus important avec un salaire inférieur en moyenne de 21,9 % à celui des hommes.

Si le principe « à travail de valeur égale, salaire égal » est inscrit dans le Code du travail depuis 1972, trop longtemps il est demeuré inappliqué et les sanctions dépourvues de toute effectivité. Le cadre juridique a été modifié par le décret du 18 décembre 2012 qui renforce les exigences et les attentes vis-à-vis des entreprises en augmentant le nombre de thèmes devant être traités par les accords

et plans d'action et en rendant obligatoire celui de la rémunération pour enfin s'attaquer à la réduction des écarts de salaires. Une stratégie globale de contrôle a été définie pour que l'inspection du travail puisse effectivement mettre en œuvre tous les outils à sa disposition : lettres d'observation, mises en demeure et, en cas d'absence manifeste de volonté de mise en conformité, l'engagement de la procédure de pénalité. Cette stratégie donne des résultats : entre décembre 2012 et décembre 2013, cinq entreprises ont été sanctionnées, 545 mises en demeure, tandis que 4 030 entreprises ont envoyé leurs plans ou accords d'égalité professionnelle à l'administration. Le taux de couverture par un accord d'entreprise ou un plan d'action est de 61,9 % pour les entreprises de plus de 1 000 salariés, et de 50 % pour celles de plus de 300 salariés et de moins de 1 000 salariés.

ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

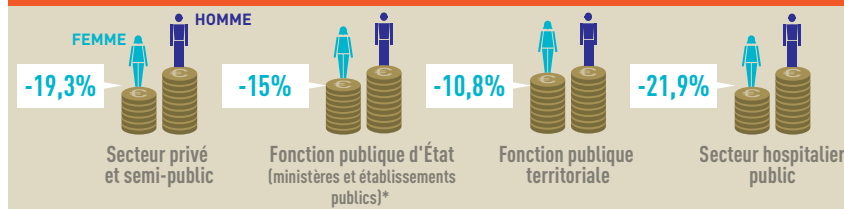
L'augmentation de la part des femmes dans la population active n'a pas eu d'impact négatif sur le taux de fécondité, qui se maintient en 2012 autour de deux enfants. Le taux d'activité⁽¹⁾ des femmes sans enfant est assez proche de celui des hommes (66,4 %), il baisse néanmoins légèrement dès le second enfant, et fortement au troisième enfant quand les enfants sont en bas âge **2**. La proportion de femmes à temps partiel s'accroît avec le nombre d'enfants. Aujourd'hui, si 83,8 % des femmes entre 25 et 50 ans sont actives (cf. thème 2), elles continuent d'assurer majoritairement les soins aux enfants et aux personnes dépendantes au sein de la famille et les charges

1. Voir définition au dos du dépliant

1 Les salaires des femmes inférieurs à ceux des hommes, dans le privé comme dans le public

Écarts de salaires mensuels moyens nets de tous prélèvements à temps complet entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP Insee) en 2011 (en %)

ENSEMBLE PAR SECTEUR



SECTEUR PRIVÉ ET SEMI-PUBLIC



FONCTION PUBLIQUE

ÉTAT (ministères et établissements publics)**



TERRITORIALE



HOSPITALIÈRE



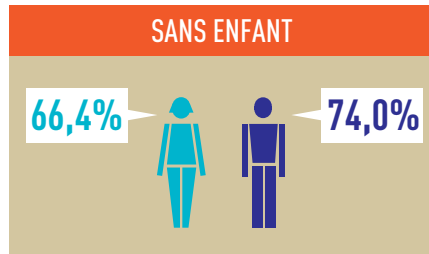
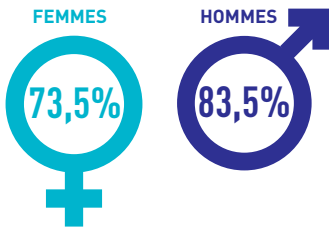
Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitement Insee, Drees, DGCL, département des études et des statistiques locales et DGAFF, département des études et des statistiques. Champ pour la fonction publique de l'État : France entière. Hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Champ pour la fonction publique territoriale : France entière. Hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Champ pour le secteur hospitalier public : France entière. Hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents. Champ pour le privé : France entière. Salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

* Y compris les chefs d'entreprise salariés.

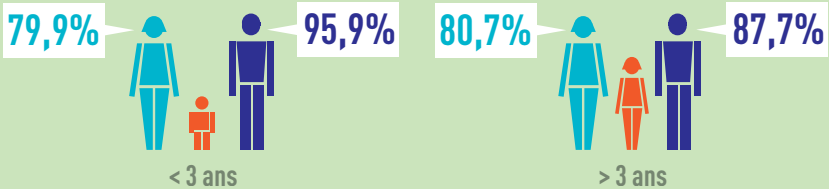
** Le champ retenu pour le suivi statistique des salaires dans la FPE s'élargit désormais aux établissements publics administratifs (EPA).

2 Le taux d'activité⁽¹⁾ des femmes dépend du nombre et de l'âge des enfants

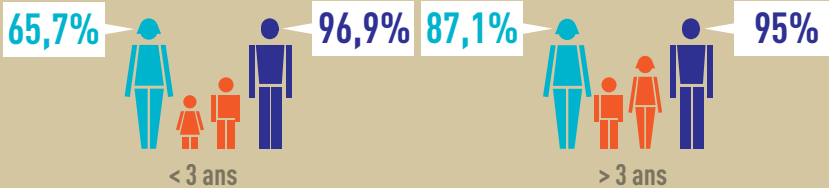
Taux d'activité selon le sexe, le nombre d'enfants et leur âge en 2012



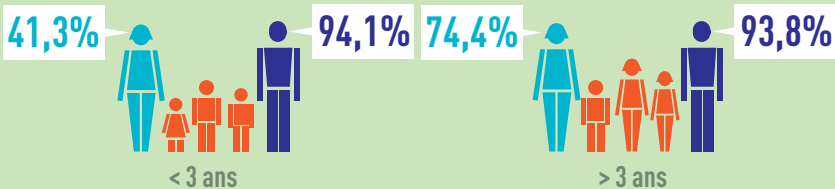
AVEC 1 ENFANT



AVEC 2 ENFANTS



AVEC 3 ENFANTS



Source : Insee Enquête emploi 2012, traitement Drees, extrait indicateurs PLFSS 2014.
Champ : France métropolitaine, personne de référence du ménage et son éventuel conjoint de 20 à 64 ans (âge courant).
1. Voir définitions au dos du dépliant.

domestiques. Les femmes y consacrent en moyenne 3h52 par jour, contre 2h24 pour les hommes (Insee, enquête emploi du temps 2009-2010).

S'il reste de fortes disparités territoriales, au cours des dernières années, la couverture assurée par les modes de garde n'a cessé de progresser. Le nombre de places d'accueil rapporté à la population des enfants âgés de moins de trois ans est passé de 47,7 % en 2006 à 52,2 % en 2011 **3**.

Afin de favoriser l'emploi des femmes, leurs parcours professionnels et de développer un meilleur partage des responsabilités parentales, le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réforme le complément de libre choix d'activité, rebaptisé PREPARE, pour instituer une période de partage de six mois réservée au second parent. Complémentaire de la création de 275 000 nouvelles solutions d'accueil pour les moins de 3 ans, la réforme s'appliquera aux enfants nés après le 1^{er} juillet 2014.

FORMATION CONTINUE

Les taux d'accès à la formation continue des hommes et des femmes salariés sont proches. Toutefois, des écarts existent selon la catégorie socioprofessionnelle **4**. Les femmes, qu'elles soient cadres ou dans les professions intermédiaires se forment plus souvent que les hommes tandis que les employés et ouvriers masculins se forment davantage que les femmes. Une des causes de ces inégalités réside dans l'organisation de la vie personnelle (garde d'enfants) nécessaire au suivi des formations. Les femmes plus qualifiées ont davantage de moyens financiers pour déléguer une partie de la charge familiale, ce qui explique pour partie l'écart d'accès

à la formation continue (29 % pour les ouvrières contre 81 % des femmes cadres)⁽¹⁾.

RETRAITES

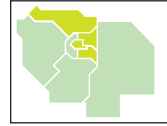
À 60 ans, 71 % des hommes sont en retraite (60 % à 60 ans, et 10 % avant) contre 60 % des femmes. Deux fois plus de femmes que d'hommes attendent 65 ou 66 ans pour liquider leur retraite afin de compenser une carrière incomplète **5**. En 2011, les femmes, avec 932 euros mensuels en moyenne, disposent d'un montant de pension calculée en contrepartie des cotisations versées (les avantages de droit direct) inférieur de près de 42 % à celui des hommes (1 603 €).


Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes se répercutent sur le niveau des pensions. Ainsi, pour résorber les écarts salariaux entre les femmes et les hommes, les obligations des entreprises en matière de négociation collective ont été renforcées. Par ailleurs, depuis la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, les salariés travaillant à temps partiel ou percevant une rémunération inférieure de 2 145 € bruts par mois peuvent désormais valider un trimestre de cotisation sur la base de 150 heures payées au Smic au lieu de 200 heures, ce qui doit permettre notamment aux femmes de cotiser quatre trimestres dans l'année et valider ainsi des annuités complètes. Les congés de maternité seront mieux considérés dans le calcul des trimestres. La réforme des avantages familiaux est engagée pour favoriser les pensions des femmes dès le premier enfant.


1. Étude du Cereq (2009), voir références au dos du dépliant.


3 Une offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans très développée, mais des disparités territoriales


Répartition géographique du **nombre total de places*** pour **100 enfants** de moins de 3 ans




 de 74 à 106 places

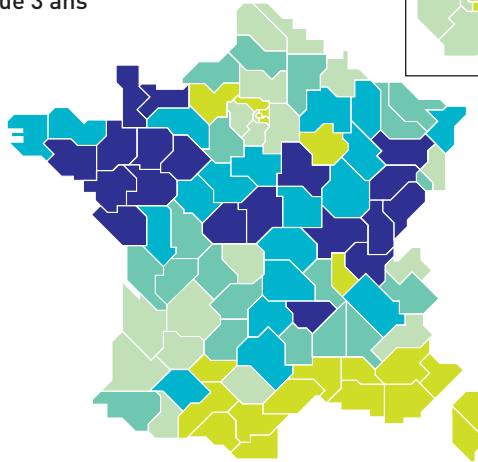
 de 68 à 74 places

 de 60 à 68 places

 de 50 à 60 places

 de 29 à 50 places

MOYENNE NATIONALE
52,2 PLACES 



* Places pour les enfants de 0 à 2 ans en accueil collectif et familial, et auprès des assistant(e)s maternel(l)es. Champ : France métropolitaine. Sources : enquête PM6 Drees - 2011 ; Ircem ; MEN-MESR DEPP - 2011 ; estimation de la population, Insee.

4 La formation continue moins accessible pour les employés et les ouvrières

Taux d'accès à la formation continue selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur public/privé

ENSEMBLE

58,8%



59,0%

SECTEUR PUBLIC **70,3%**

82%  75,6%

cadres et professions intellectuelles supérieures

78,3%  73,1%

professions intermédiaires

60,7%  64,2%

employés/ouvriers

SECTEUR PRIVÉ **54,7%**

81,2%  71,9%

cadres et professions intellectuelles sup.

69,7%  66,3%

professions intermédiaires

45,5%  50,3%

employés

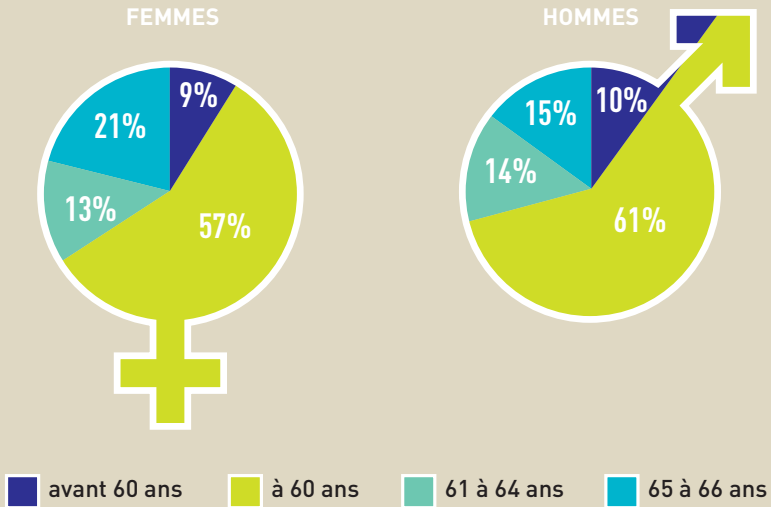
29%  45,2%

ouvriers

Source : Insee, Adult Education Survey 2012, traitements Céreq. Champ : salariés au moment de l'enquête (avril/juin 2012)

5 Retraites : les femmes touchent moins et partent plus tard

RÉPARTITION PAR ÂGE À LA LIQUIDATION DE LA RETRAITE (en %)*



ÂGE MOYEN À LA LIQUIDATION DE LA RETRAITE⁽¹⁾

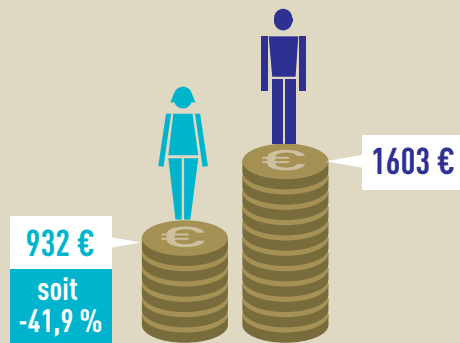


60,5 ans



61,4 ans

MONTANT MENSUEL BRUT DE LA PENSION DE RETRAITE CALCULÉ SUR LA BASE DES COTISATIONS^{(2)**} (en euros courants)



* Source : Drees, échantillon de retraités 2008.

** Source : Drees, enquête annuelle auprès des caisses de retraite.

(1) C'est-à-dire la date de début de la pension (calculée sur la base des droits à la retraite) qui peut être postérieure par rapport au départ à la retraite.

(2) C'est-à-dire hors bonifications, droits dérivés, minimum vieillesse...

Champ : retraités de droit direct d'un régime de base, nés en 1942, en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site institutionnel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mode d'emploi pour les PME** : www.ega-pro.fr/
- >> **Les chiffres-clés de la fonction publique (statistiques), DGAFP, 2013** : www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/chiffres_cles/pdf/Chiffre_Cles_2013.pdf
- >> **Étude de l'ORSE (Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises) sur le thème : « Hommes, sujets et acteurs de l'égalité », 2013** : www.orse.org/hommes_sujets_et_acteurs_de_l_egalite_professionnelle-52-257.html
- >> **« Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes en 2009 » (étude), Dares, 2012** : www.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2012-016-2.pdf
- >> **« Concilier vie familiale et formation continue : une affaire de femmes » (étude), CEREQ, 2009** : www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Concilier-vie-familiale-et-formation-continue-une-affaire-de-femmes
- >> **Articulation des temps de vie en entreprise : les clés pour convaincre et agir de manière concrète, Fondation FACE, novembre 2013** : www.fondationface.org/faceframe/pdf/serendipiteGuideATV-7.pdf

QUELQUES DÉFINITIONS

Égalité professionnelle : c'est l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération (égalité salariale).

Égalité salariale : c'est d'abord la traduction du principe « à travail de valeur égale, salaire égal ». Mais au-delà de cette acception qui touche aux discriminations, c'est la traduction concrète de l'égalité professionnelle à laquelle on doit tendre.

Diversité : c'est la présence et la valorisation de populations différentes par leur sexe, âge, leur handicap, leur origine, leur orientation sexuelle...

Taux d'activité des femmes : rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage) de 15 à 64 ans, et le nombre total de femmes de 15 à 64 ans.

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 4

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

La parité... en marche



PARITÉ EN POLITIQUE

Suite à l'adoption de la réforme constitutionnelle de 1999 et des lois dites de parité, une progression de la place des femmes en politique est en cours, passant par exemple de 10,9 % en 1999 à 26,9 % en 2012 à l'Assemblée nationale **1**.

Toutefois, sans contrainte législative, les partis politiques se sont peu engagés à respecter l'esprit de la loi. Les assemblées départementales restent encore largement masculines et on ne compte que deux femmes présidentes de conseil régional, ce qui contribue à placer la France à un rang peu avantageux dans les classements tant européens qu'internationaux.

La loi du 17 mai 2013 renforce la parité pour les élections municipales, intercommunales et départementales, en introduisant notamment un binôme paritaire pour les élections départementales et en étendant le scrutin de liste paritaire pour les élections municipales et intercommunales aux communes de 1000 habitants et plus. Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit de renforcer significativement la retenue opérée sur l'aide publique attribuée aux partis qui ne respectent pas la parité lors des élections législatives. Il introduit également le principe de parité entre la tête de l'exécutif local et son premier adjoint/vice-président.

ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

DANS LE SECTEUR PUBLIC

Alors que les femmes représentent 61 % des emplois des trois fonctions publiques, elles sont sous-représentées dans les

emplois supérieurs. En 2011 elles ne représentaient que 19 % des corps et emploi à la décision du Gouvernement (ambassadeurs, préfets, recteurs...) et 27 % des autres corps et emplois d'encadrement et de direction de la fonction publique de l'État, 33 % des emplois de direction dans la fonction publique territoriale, 41 % des administrateurs territoriaux et 40 % des directeurs d'hôpitaux **4**.

La loi du 12 mars 2012 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a prévu que les primo nominations aux emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique comportent 20 % de personnes de chaque sexe à compter du 1^{er} janvier 2013, 30 % de chaque sexe dès le 1^{er} janvier 2015 et 40 % d'ici janvier 2018.

Les objectifs de la loi ont été dépassés. En 2013, les femmes ont représenté 29 % des nouvelles nominations aux emplois de cadres dirigeants nommés en Conseil des ministres, contre 24 % en 2012. S'agissant des emplois de direction des administrations centrales, la proportion des femmes a également progressé, pour atteindre 34 % des nouvelles nominations contre 31 % en 2012.

ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

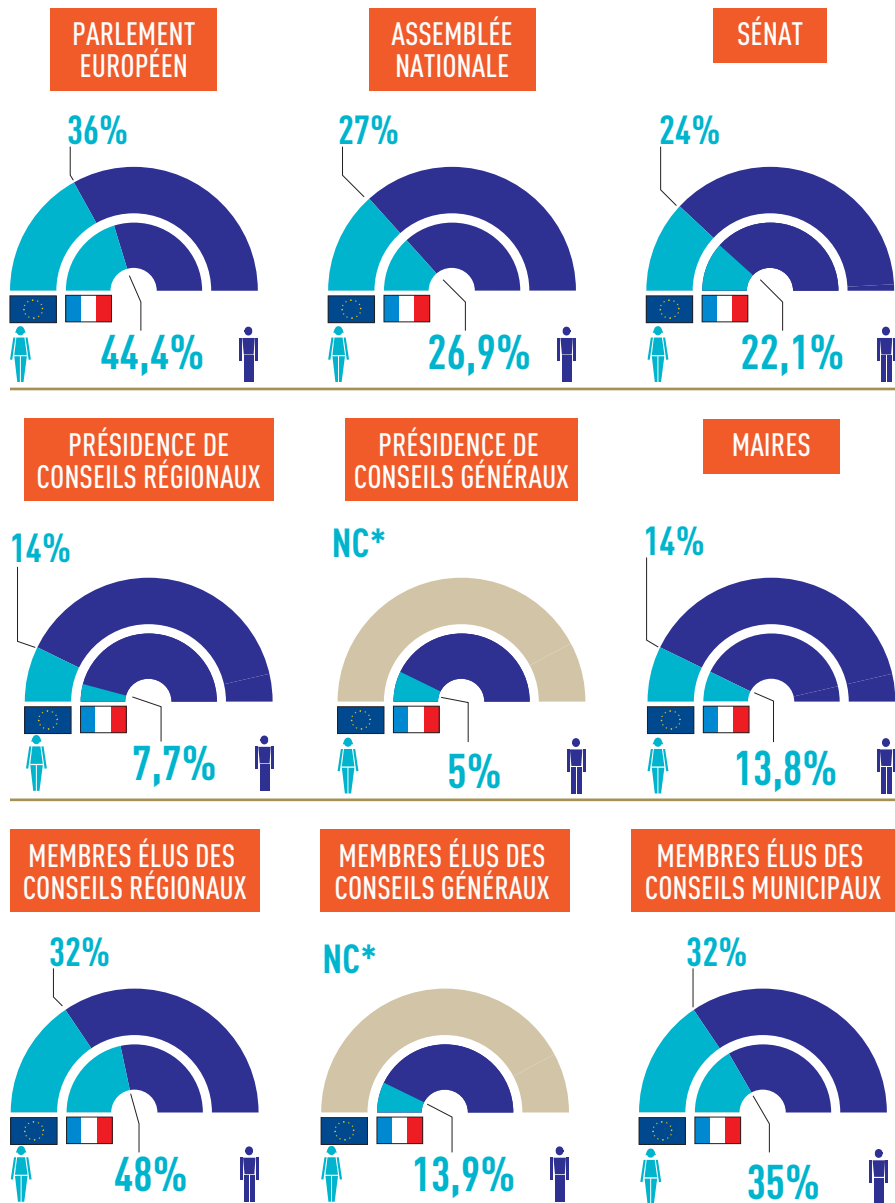
DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Le taux de féminisation des entreprises cotées en bourse a sensiblement progressé puisqu'il est estimé à 26,8 % en 2013 contre 22,3 % en janvier 2012 **3**.

La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle du 27 janvier 2011 a instauré une obligation

1 Des assemblées politiques encore largement masculines

Part des femmes parmi les élus des principales assemblées politiques et comparaison européenne (UE 28) en 2012



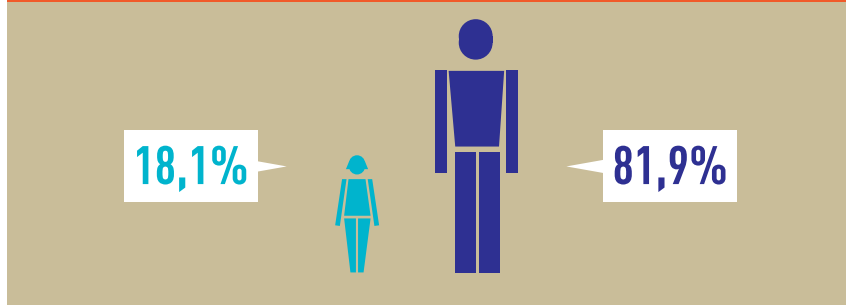
Sources : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Guide sur la parité (2014) et Commission européenne, base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision (2013).

* Cette assemblée n'existe pas partout dans l'UE.

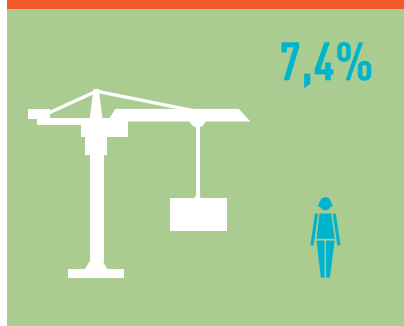
2 Une faible part de dirigeantes de sociétés salariées

Part des femmes parmi les dirigeants de sociétés salariées,
par sexe et secteur d'activité, en 2011

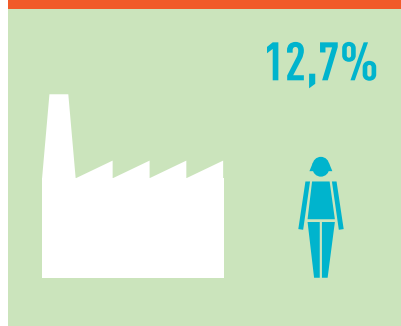
TOUS SECTEURS



CONSTRUCTION



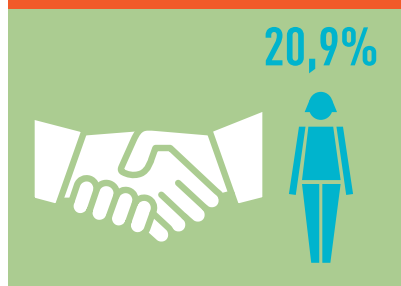
INDUSTRIE



COMMERCE



SERVICES PRINCIPALEMENT MARCHANDS



Source : Insee, DADS. Champ : Hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales.

ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

DANS TOUS LES SECTEURS

DE LA VIE SOCIALE

de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises, cotées ou non, publiques ou privées.

En janvier 2014, les entreprises concernées seront tenues de respecter un quota minimum de 20 % de femmes, puis de 40 % d'ici 2017. Pour les sociétés cotées, un seuil intermédiaire de 20 % est également exigé d'ici 2015.

Le taux de femmes parmi les dirigeants salariés d'entreprise atteint 18,1 % en 2011 ². Cette proportion varie selon le secteur d'activité de 7,4 % dans la construction, à 19,9 % dans le commerce et 20,9 % dans les services. Elle diminue avec l'augmentation de la taille ou du chiffre d'affaires.

En 2013, la convention signée par le ministère aux Droits des femmes et 28 grands groupes, les engage à la féminisation des postes de direction et à l'accompagnement de leurs TPE (très petite entreprise) et PME (petite et moyenne entreprise) fournisseurs et sous-traitants en matière d'égalité professionnelle. Un palmarès qui distingue les entreprises du SBF 120 (indice boursier de références regroupant 120 entreprises françaises) selon la place qu'elles donnent aux femmes dans leurs instances dirigeantes (conseils d'administration, comités exécutifs et de direction) a été publié en octobre 2013, et sera désormais publié chaque année.

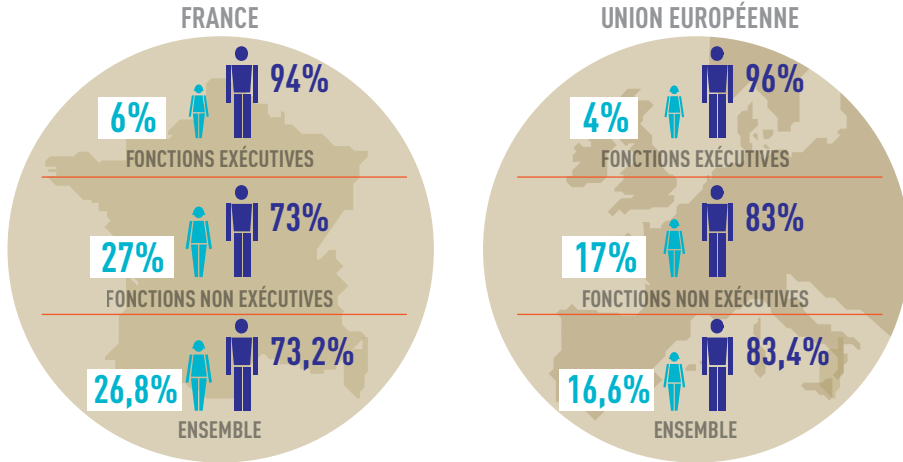
Depuis 2008, la loi doit favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités sociales. Les inégalités demeurent toutefois fortes. La place des femmes dans les postes à responsabilité dans les secteurs culturels et sportifs a peu évolué. À l'issue des dernières élections des instances dirigeantes des fédérations sportives pour la période 2013-2016, les femmes représentent 12,5 % des présidences, 23 % des secrétariats généraux et 13,5 % des trésoriers ⁵. L'évolution est donc très faible par rapport aux précédentes élections. Les femmes représentent 26,5 % des membres élus des comités directeurs. Seules sept femmes sont directrices techniques nationales dans les 117 fédérations.

Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes décline dans tous les champs de la vie sociale le principe d'égal accès : instances consultatives placées auprès de l'État et des collectivités territoriales, instances dirigeantes des fédérations sportives, des organismes nationaux de sécurité sociaux, conseils économiques et sociaux régionaux, organismes consulaires, ordres professionnels, instances de gouvernance des établissements publics administratifs, industriels, culturels, nationaux ou locaux... toutes ces instances évolueront de manière progressive vers la parité.

Dans les domaines du sport, de la culture et de la communication, une politique volontariste est conduite pour féminiser les emplois de direction.

3 Les conseils du CAC 40 se féminisent, pas les exécutifs

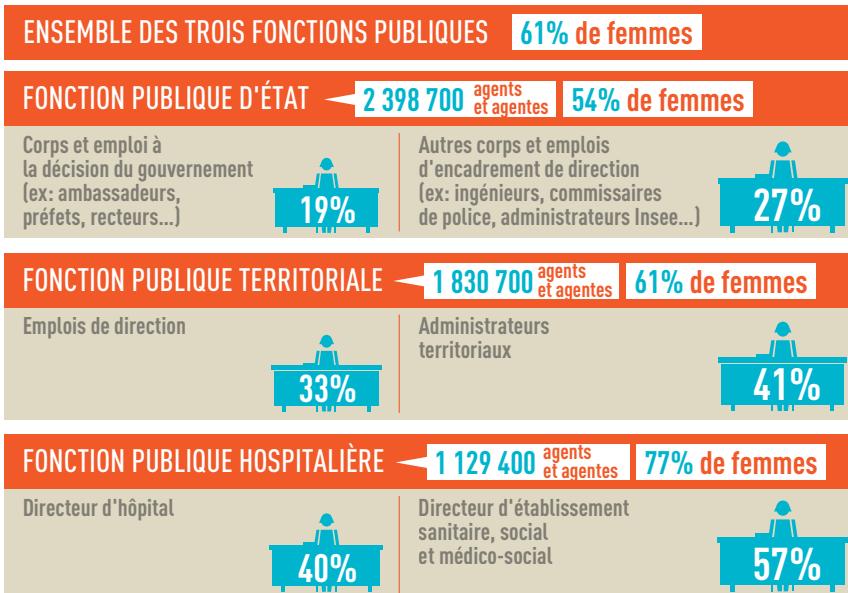
Part des femmes parmi les **conseils d'administration et comité de surveillance** des sociétés cotées en bourse selon leur fonction, en 2013



Source : Commission européenne, avril 2013. Champ : 35 sociétés françaises cotées en bourse en 2013.

4 Le plafond de verre dans la fonction publique

Part des femmes dans les trois fonctions publiques et dans les emplois de direction fin 2011



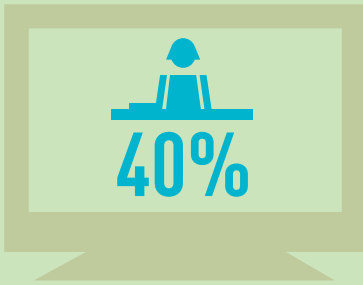
Sources : SIASP, Insee, traitement DGAFP 2013. Champ : emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

Peu de dirigeantes dans la communication, la culture et le sport

Part des femmes parmi les instances dirigeantes dans l'audiovisuel, dans les établissements culturels subventionnés et dans les fédérations sportives, en 2012

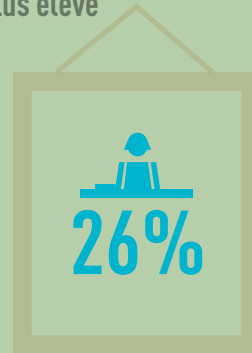
INSTANCES DIRIGEANTES AUDIOVISUEL PUBLIC*

Présidence ou poste de direction le plus élevé



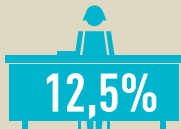
350 ÉTABLISSEMENTS CULTURELS SUBVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT*(1)

Présidence ou poste de direction le plus élevé

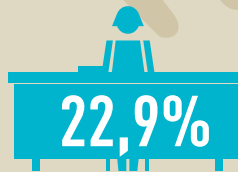


FÉDÉRATIONS SPORTIVES**

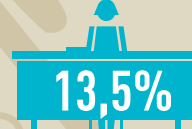
Présidence ou poste de direction le plus élevé



Secrétaire général



Trésorière



* Ministère de la Culture et de la Communication, Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans la culture et la communication, état des lieux janvier 2013.

** Ministère des Sports, Chiffres clés de la féminisation du sport 2013.

(1) FRAC, Centres d'art, CDC, SN, CCN, Orchestres, Ensembles des musiques structurés, ensemble des musiques conventionnés, SMAC, Pôles cirques, Opéras etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes :** www.haut-conseil-egalite.gouv.fr
- >> **Guide de la parité – Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales. Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes 2014 :** www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hcefh/actualites-128/article/le-hcefh-lance-le-semester-de-la
- >> **Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans la culture et la communication 1^{er} état des lieux – MCC, DEPS, 2013 (statistiques) :** www.culturecommunication.gouv.fr/index.php/Politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes/Liens-rapides/Chiffres-cles
- >> **« La place des femmes dans l'art et la culture : le temps est venu de passer aux actes », rapport Sénat, Brigitte Gonthier Maurin, 2013 :** www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-704-notice.html
- >> **« Comment surmonter le plafond de verre dans la fonction publique ? » rencontres à l'ENA, 2013 :** www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/10/DP_comment-surmonter-le-plafond-de-verre-dans-la-fonction-publique.pdf
- >> **« Les chiffres-clés du sport 2012 » (statistiques), MSJEPVA, 2013 :** www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ccs_fevrier_2013-2.pdf
- >> **Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision (statistiques), Commission européenne :** http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_fr.htm

QUELQUES DÉFINITIONS

Parité : appliquée dans les différentes sphères de la vie citoyenne (politique, professionnelle et sociale), la parité est un outil autant qu'une fin visant le partage à égalité du pouvoir de représentation et de décision entre les femmes et les hommes. Elle est une exigence de justice et de démocratie. Cf. article 1 de la Constitution française.

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

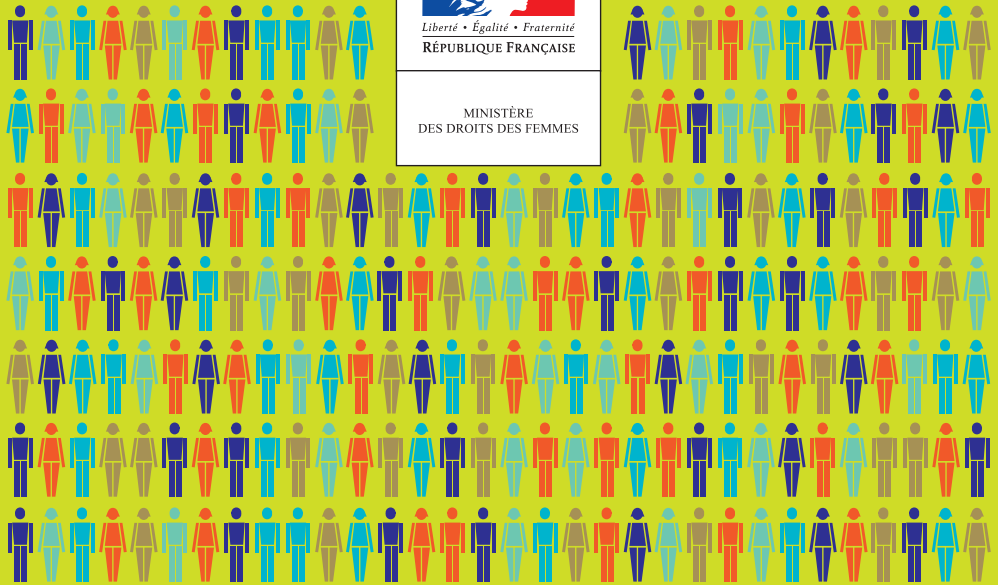
Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 5

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

Santé des femmes



ESPÉRANCE DE VIE

EN BONNE SANTÉ

Si les femmes ont une espérance de vie à la naissance de 84,7 ans contre 78 ans pour les hommes, l'écart se resserre si l'on considère l'espérance de vie en bonne santé à la naissance (63,5 ans pour les femmes et 61,9 ans pour les hommes) **1**. Ainsi les femmes vivent avec limitation d'activités et/ou incapacités en moyenne 21,2 ans, contre 16,1 ans pour les hommes. Trois fois plus de femmes que d'hommes sont atteintes par la maladie d'Alzheimer (400 000 cas sur 600 000 en 2004, selon l'enquête PAQUID, Inserm).

PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS

À RISQUE

Si les fumeuses sont moins nombreuses que les fumeurs, l'augmentation du tabagisme chez les femmes se révèle assez forte sur ces cinq dernières années, notamment pour les 45-64 ans **2** : avec une augmentation de sept points pour les 45-54 ans, et de six points pour les 55-64 ans. Près d'une femme sur deux au chômage fume tandis que cette proportion est de près d'une femme en emploi sur trois.

Parmi les 15-75 ans, les femmes s'avèrent près de deux fois plus nombreuses que les hommes à recourir aux médicaments psychotropes **2**. Cette consommation s'intensifie avec l'âge.

Ainsi, 34,4 % des retraitées consomment des psychotropes contre 13,8 % de retraités en 2010. Parmi les femmes, ce sont principalement celles qui exercent des professions intermédiaires qui font

usage de psychotropes alors que pour ce qui concerne le tabac, on retrouve les fumeuses principalement parmi les ouvrières.

Les femmes sont diagnostiquées comme dépressives nettement plus souvent que les hommes. Les inégalités face à la dépression sont dues en partie à des situations économiques et sociales plus précaires qui les exposent davantage aux troubles dépressifs dans la sphère privée (mères de famille monoparentale) ou professionnelle (emploi peu qualifié, à faible latitude décisionnelle, temps partiel subi, chômage...) ^[1].

Le plan national de lutte contre les drogues et les conduites addictives (2013-2017) vise à renforcer la prévention des addictions en particulier des risques liés à l'alcool et au tabac, dont les consommations se développent plus rapidement chez les femmes.

SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

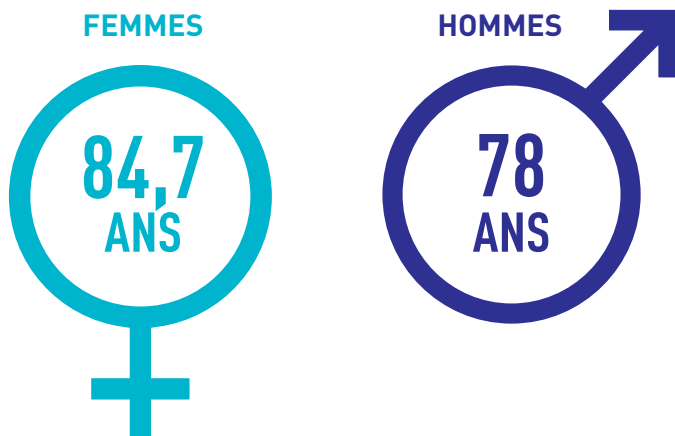
La France occupe la première place mondiale pour l'utilisation de méthodes médicales de contraception (pilule et stérilet). Une femme sur trois ayant eu recours à l'IVG utilisait un moyen pour éviter une grossesse. 17,8 % d'entre elles usaient d'une méthode ou barrière naturelle dont l'efficacité n'est pas garantie. La moitié des femmes (46,3 %) utilisait un moyen de contraception au moment où elles se sont retrouvées enceintes : le plus souvent (26 %) la pilule, qui est la méthode la plus utilisée par les femmes en France ; ou le préservatif (16 %) **3**.

1. « La santé des femmes en France », Drees. Voir les références au dos du dépliant.

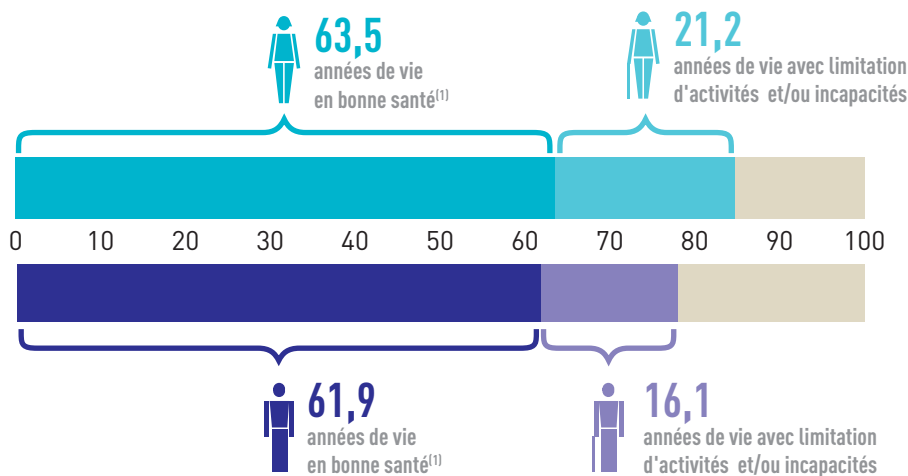
1 Les femmes vivent plus longtemps mais en moins bonne santé

Écart entre l'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé en France en 2010

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE



ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ À LA NAISSANCE ⁽¹⁾

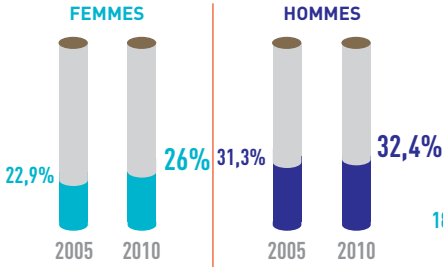


Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil - Eurostat, 2010. Champ : France métropolitaine.
1. Espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités ou sans incapacités majeures.

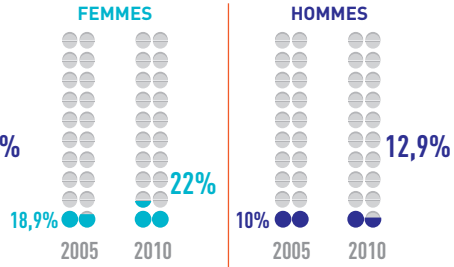
2 Augmentation du tabagisme et forte consommation de psychotropes chez les femmes

Évolution de l'**usage quotidien de tabac et psychotropes** par sexe, âge, situation professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (15-75 ans)

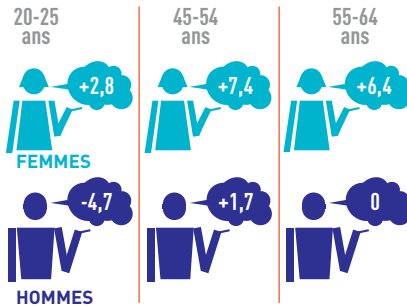
USAGE QUOTIDIEN DU TABAC



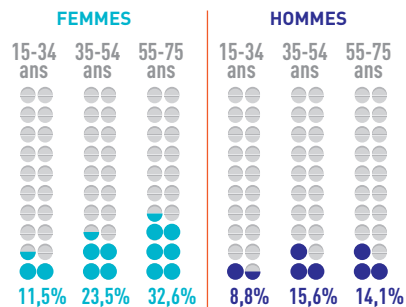
USAGE QUOTIDIEN DE PSYCHOTROPES



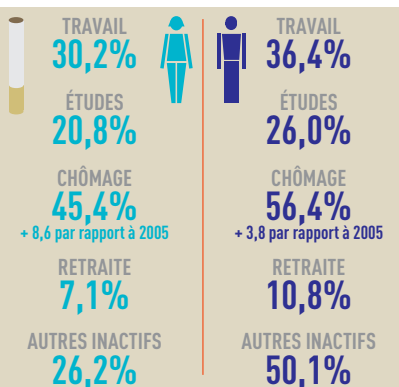
ÉVOLUTION ENTRE 2005 ET 2010



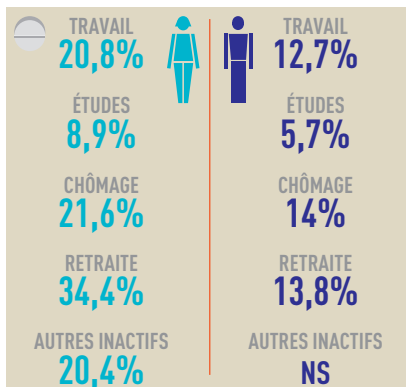
PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2010



PAR SITUATION PROFESSIONNELLE EN 2010



PAR SITUATION PROFESSIONNELLE EN 2010



Sources : Inpes, Baromètre santé 2000, 2005 et 2010, traitement par Inpes.

Malgré ce développement, le nombre d'IVG reste relativement stable depuis 2006. Cette situation résulte d'un double phénomène : d'un côté on enregistre une baisse des grossesses non prévues grâce à la diffusion des méthodes de contraception, de l'autre on observe une augmentation du recours à l'IVG en cas de grossesse non désirée afin de choisir le moment de devenir parents.

Plus d'une femme sur trois aura recours à une IVG au cours de sa vie en métropole et près d'une femme sur deux dans les Dom **3**. Aujourd'hui, plus de la moitié des IVG sont médicamenteuses.

Depuis 2012, l'IVG est remboursée à 100 % et son tarif a été augmenté pour couvrir la totalité des coûts supportés par les établissements lors des actes d'IVG instrumentale. Depuis 2013, la contraception des mineures de plus de 15 ans est remboursée à 100 %. Enfin, un nouveau site Internet (ivg.gouv.fr) a été lancé pour apporter une information fiable et de qualité sur l'IVG.

SUIVI DE GROSSESSE

ET DÉCLARATION TARDIVE

DE GROSSESSE

Les femmes ont un taux de renoncement aux soins pour des raisons financières plus important. On constate de fortes disparités sociales notamment en matière de santé génésique et dans le suivi des grossesses. Ainsi parmi les femmes n'ayant pas déclaré leur grossesse au 1^{er} trimestre, 20 % bénéficient de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'aide médicale d'État (AME) et 39 % n'ont pas de couverture sociale. De même, parmi les femmes ayant

eu moins de sept visites prénatales, 15 % n'ont pas de couverture sociale et 12 % bénéficient de la CMU/AME **4**.

IST-VIH SIDA

Même si l'incidence du Sida chez les femmes reste inférieure à celle observée chez les hommes, la part des femmes a progressivement augmenté depuis le début de l'épidémie pour plusieurs raisons.

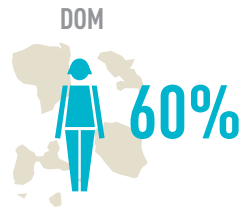
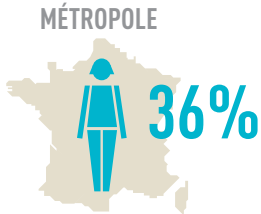
Elles présentent des risques accrus d'infection par le VIH au cours d'un rapport sexuel en raison de facteurs biologiques et de leur vulnérabilité socio-économique entraînant des difficultés tant dans l'accès à l'information et à la prévention, que dans la négociation de la prévention avec leurs partenaires.

Les femmes sont également plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir contracté une infection sexuellement transmissible (IST). L'augmentation des IST témoigne d'un relâchement des comportements sexuels de prévention pour les femmes comme pour les hommes. Les cas de nouveaux diagnostics concernent principalement les femmes âgées de 25 à 29 ans. À tous les âges, les femmes sont plus touchées par l'incidence cumulée des IST **5**. Les femmes qui ont contracté une IST ne ressentent pas forcément de symptômes, ce qui augmente le risque de transmission, notamment du VIH.

3 L'IVG, un acte assez courant dans la vie sexuelle et reproductive des Françaises qui n'est pas lié à un défaut de contraceptif

Recours à l'IVG tout au long de la vie et **pratiques contraceptives** parmi les femmes déclarant utiliser un moyen pour éviter une grossesse

FRÉQUENCE DU RECOURS À UNE IVG AU COURS DE LA VIE



Source : Drees 2007-2009, estimation de l'INED 2011.

SITUATION CONTRACEPTIVE AVANT L'IVG

64,1% DES FEMMES UTILISAIENT UN MOYEN POUR ÉVITER UNE GROSSESSE

PILULE
26,7%

PRÉSERVATIF
15,9%

AUTRES MÉTHODES BARRIÈRES OU NATURELLES
17,8%

DIU, IMPLANT
1,7%

CONTRACEPTION D'URGENCE
1,2%

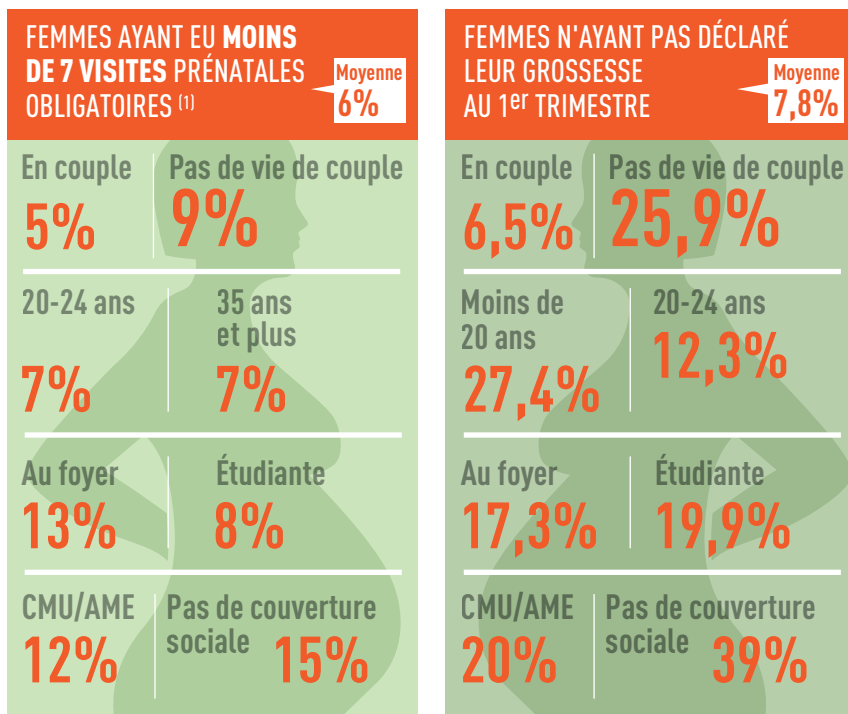
PATCH, ANNEAU VAGINAL
0,8%

35,9% DES FEMMES N'UTILISAIENT PAS DE MOYENS DE CONTRACEPTION

Source : Drees, enquête IVG 2007.

4 Un moindre suivi médical des femmes enceintes en situation de précarité

Suivi de grossesse et déclaration tardive de grossesse en 2010

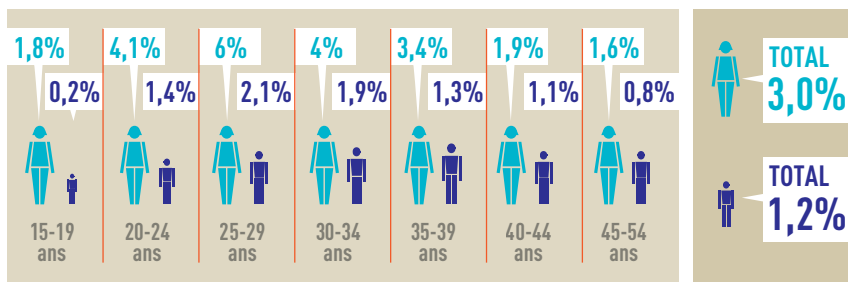


Source : Drees, enquête nationale périnatale 2010. Champ : femmes ayant accouché en métropole, naissance non prématurée et déclarée au premier trimestre.

1. Incluant uniquement les naissances non prématurées et les déclarations au 1^{er} trimestre.

5 Les femmes plus vulnérables face aux IST* que les hommes

Incidence cumulée des IST déclarées dans les 5 dernières années, par sexe et par âge



Source : Inpes, Baromètre santé 2010.

* Infection sexuellement transmissible.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site institutionnel d'informations sur l'IVG** : www.ivg.gouv.fr
- >> **Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2015** : www.drogues.gouv.fr/site-professionnel/la-mildt/plan-gouvernemental/plan-gouvernemental-2013-2017/index.html
- >> **Plan national de lutte contre le VIH/Sida et les IST 2010-2014** : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_national_lutte_contre_le_VIH-SIDA_et_les_IST_2010-2014.pdf
- >> **Plan Cancer 2014-2019** : www.e-cancer.fr/le-plan-cancer
- >> **Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, Inpes** : www.inpes.sante.fr
- >> **Site institutionnel d'informations sur la contraception** : www.choisirsacontraception.fr
- >> **« Circonstances des échecs et prescription contraceptive post-IVG : analyse des trajectoires contraceptives autour de l'IVG » (étude), Caroline Moreau et al., Revue française des affaires sociales, 2011/1, pp 148-161** : www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAS_111_0148
- >> **« Surveillance de la grossesse en 2010 : des inégalités sociodémographiques » (statistiques), Drees, 2010** : www.drees.sante.gouv.fr/surveillance-de-la-grossesse-en-2010-des-inegalites-socio,11175.html
- >> **« La santé des femmes en France » [statistiques] Drees, La documentation française, 2009.** : www.drees.sante.gouv.fr/la-sante-des-femmes-en-france,5731.html
- >> **« La santé des femmes en France » Études et résultats n° 834, Drees, mars 2013** : <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er834.pdf>

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

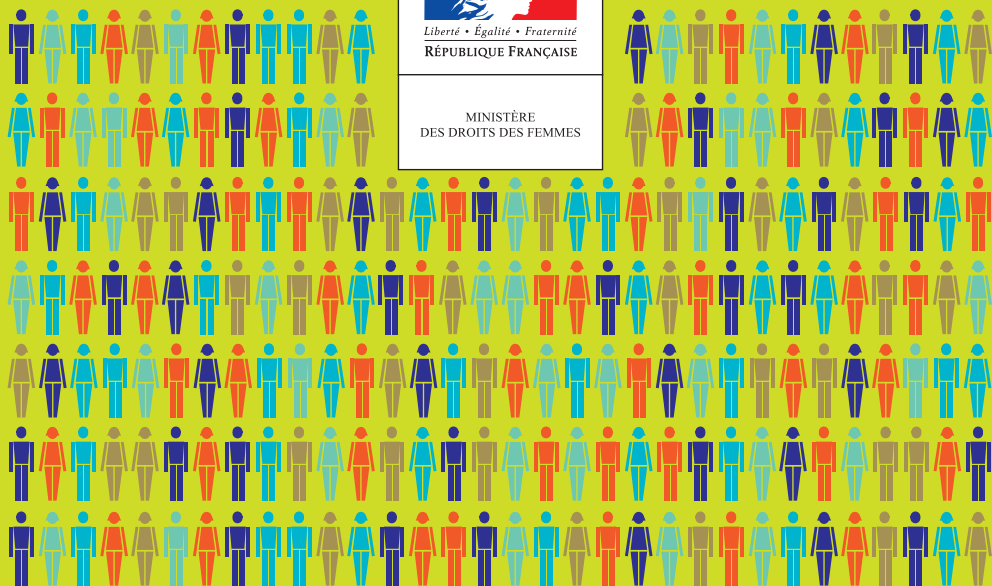
Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES DROITS DES FEMMES



CHIFFRES-CLÉS - Édition 2014

THÈME 6

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

Violences faites
aux femmes



Si l'on sait qu'une femme meurt tous les deux jours et demi à la suite de violences conjugales, les résultats des enquêtes réalisées démontrent que l'ensemble des faits de violences (physiques, sexuelles, psychologiques) reste sous-déclaré et donc sous-évalué. Qu'il s'agisse de **violences au sein du couple**, de **mutilations sexuelles féminines**, de **mariages forcés**, de **violences au travail**, de **viols et agressions sexuelles** ou bien encore de **prostitution**, les données existantes sur les faits déclarés et les enquêtes de victimation réalisées depuis plus de 10 ans révèlent que ces violences se caractérisent par leur ampleur et leur gravité.

VIOLENCES CONJUGALES

OU SEXUELLES ET VIOLENCES

AU TRAVAIL

En moyenne, chaque année, 201 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales (qu'elles soient physiques ou sexuelles), soit plus de deux fois et demi de plus que les hommes, ce qui correspond à 1,2 % des femmes de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine **1**.

Ces violences peuvent aller jusqu'au décès : en 2012, 148 femmes sont décédées à la suite de violences conjugales, contre 26 hommes (65 % d'entre eux mêmes auteurs de violences conjugales), soit 22 % des homicides et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner constatés au plan national en 2012 **2**. Les enfants sont covictimes des violences au sein du couple. En 2012, 9 enfants mineurs ont été tués par leur père en même temps que leur mère et au moins 16 enfants mineurs ont été tués en raison de séparations non acceptées ou de violences graves au sein du couple (sans qu'un autre parent ne soit victime).

En 2012, 15 504 condamnations pour crimes (51 pour homicides et 46 pour viols) et délits (1 153 pour violences volontaires avec ITT de plus de 8 jours, 8 258 pour violences volontaires avec ITT de moins de

8 jours, 158 pour agressions sexuelles, 219 menaces de mort, 137 pour harcèlement, etc.) sur conjoint et/ou concubin ont été enregistrées par le ministère de la Justice. 97 % des auteurs condamnés étaient des hommes. Ces effectifs ne permettent pas de mesurer la totalité du phénomène, car toutes les victimes ne portent pas plainte. En effet, seules 16 % des femmes qui se déclarent victimes de violences au sein du couple ont déposé plainte **1**.

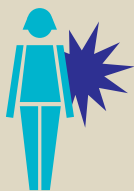
Ces violences ont également un coût important pour la collectivité qui est estimé à près de 2,5 milliards d'euros par an **3**. Différents postes de coûts ont été identifiés, relevant principalement du système de soins, du secteur judiciaire, des pertes de production dues aux décès, des incarcérations, de l'absentéisme (soit plus de 40 % du coût global) et enfin, des coûts humains.

En moyenne chaque année, 83 000 femmes âgées de 18 à 59 ans (contre 13 000 hommes) se déclarent victimes de viols ou de tentatives de viols par une personne qu'elles connaissaient pour 83 % d'entre elles. Seules 11 % auraient porté plainte **1**.

Les enquêtes sur les conditions de travail révèlent des relations et un vécu au travail différents entre les femmes et les hommes. Une enquête du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle réalisée en 2013 révèle la persistance d'un sexisme ordinaire et ses

1 Les violences conjugales et les violences sexuelles : davantage de victimes femmes, peu de faits déclarés

VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES ET/OU SEXUELLES DE LA PART DU CONJOINT OU EX-CONJOINT SUR UNE ANNÉE EN 2010-2012



201 000

soit 1,2%
des femmes



74 000

soit 0,5%
des hommes

Taux de plainte



16%



7%

VICTIMES DE VIOLS OU TENTATIVES DE VIOLS* SUR UNE ANNÉE EN 2010-2012

FEMMES



soit 0,5%
des femmes

HOMMES



soit 0,1%
des hommes

Taux de plainte



11%



NS**

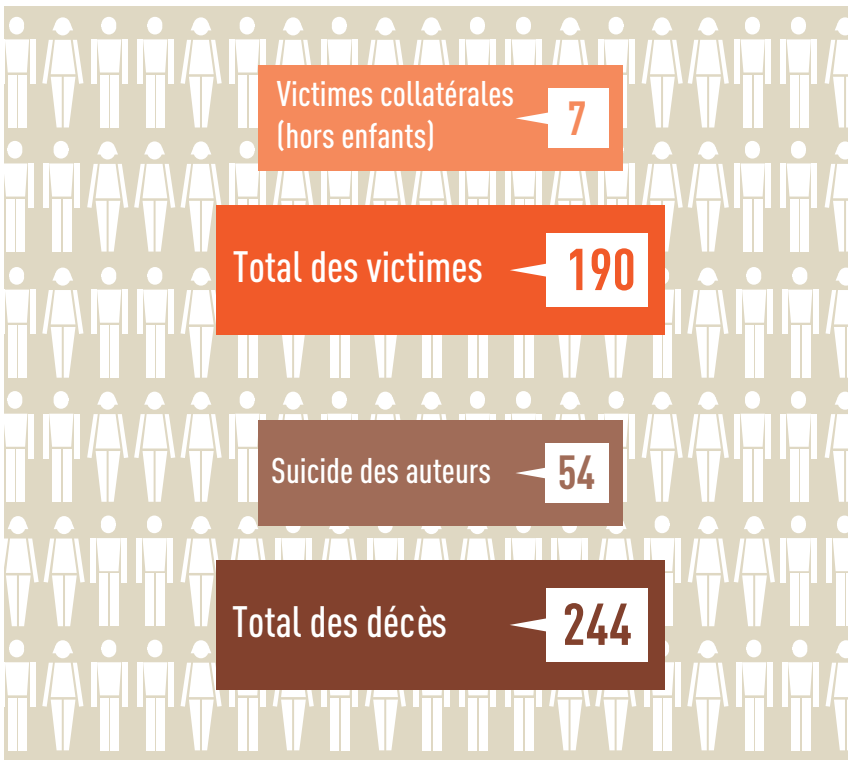
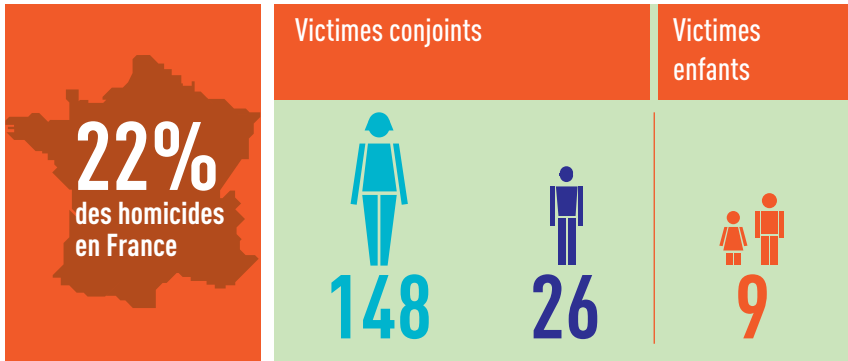
Source : Enquête cadre de vie et sécurité (Insee-ONDRP) 2010, 2011 et 2012, retraitements par la MIPROF (2013). Champ : femmes âgées de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en Métropole.

* Quel que soit l'agresseur, dans le couple ou en dehors.

** Non significatif.

2 Les femmes, principales victimes des homicides au sein du couple

Nombre de **décès au sein du couple**, par sexe, et nombre de décès d'enfants ; part de ces homicides parmi les homicides en France (2012)



Source : Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes (rapport 2013).

effets négatifs sur la qualité de vie au travail des femmes : près de 80 % des femmes considèrent que dans le monde du travail, elles sont régulièrement confrontées à des attitudes et à des décisions sexistes. D'après l'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels-SUMER (Dares), les femmes se déclarent davantage exposées que les hommes à des agressions verbales (insultes, menaces) sur leur lieu de travail **4**. Cependant, les données précises sur les violences psychologiques, verbales, physiques et sexuelles subies dans le contexte professionnel sont encore rares.

Face à ces violences, la législation s'est renforcée pour mieux protéger les victimes et punir les auteurs de violences. L'engagement des pouvoirs publics s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour 2014-2016, un 4^e plan, engageant 66 millions d'euros vise à apporter une réponse complète et adaptée à l'ensemble des violences faites aux femmes. Il est articulé autour de trois objectifs :

1. aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse : mise en place depuis janvier 2014 de la plate-forme d'accueil téléphonique et d'orientation gratuite ouverte 7 jours/7 (3919), doublement du nombre d'intervenants sociaux en commissariat et brigade de gendarmerie d'ici 2017... ;
2. protection des femmes victimes de violences : généralisation du dispositif du téléphone d'alerte destiné aux femmes en très grand danger, consolidation du dispositif d'accueils de jour, renforcement de l'ordonnance de protection... ;
3. mobilisation de l'ensemble de la société et de l'ensemble des services publics concernés, pour mieux prévenir ces violences : diffusion de bonnes pratiques, soutien à la recherche publique sur les

violences faites aux femmes, sensibilisation et formation des professionnels concernés, vigilance renforcée à l'égard des violences spécifiques dont peuvent être victimes les femmes de l'immigration, notamment les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines ; et une action transversale de prévention des violences faites aux femmes, dans les médias et sur Internet, ainsi qu'à l'école, à l'université, dans le sport, mais aussi dans le monde du travail.

Certaines de ces mesures seront traduites dans le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui amplifie la lutte contre les violences faites aux femmes.

PROSTITUTION ET TRAITE

DES ÊTRES HUMAINS

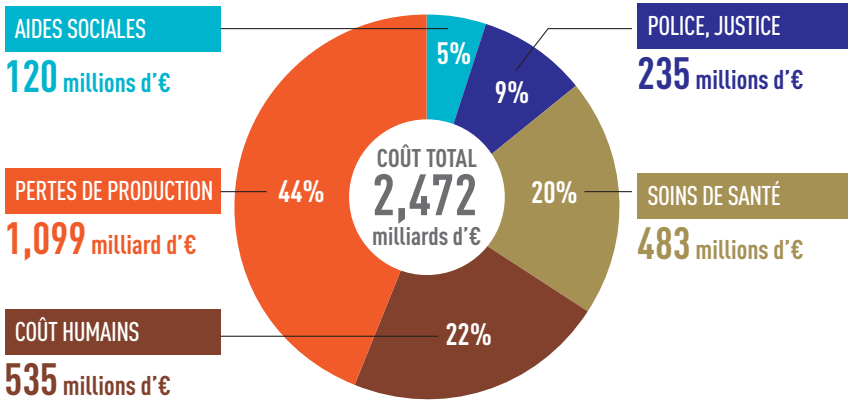
Sur le champ de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, les données de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) concernant essentiellement la prostitution visible (prostitution de rue) estiment entre 20000 et 40000 le nombre de personnes se prostituant en France.

En 2013, la France a mis les textes et son dispositif institutionnel en conformité avec les textes internationaux.

Une proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel a ainsi été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2013. Elle renforce la lutte contre les réseaux criminels, responsabilise les clients, améliore la protection des victimes, instaure un parcours de sortie de la prostitution et renforce les actions de prévention. Un plan national de lutte contre la traite des êtres humains est également mis en œuvre sur la période 2014-2016.

3 Le coût économique des violences conjugales

Répercussions économiques des violences au sein du couple (2006)



Source : Daphné 2006, « estimation du coût économique des violences conjugales en Europe », rapport scientifique Psytel, 2009.

4 Les femmes davantage exposées aux agressions verbales sur leur lieu de travail

Proportion des salariés **victimes d'agressions dans le cadre de leur travail** au cours des 12 derniers mois



1 femme sur 4

victime d'au moins une agression (verbale, physique et/ou sexuelle)



1 homme sur 5

victime d'au moins une agression (verbale, physique et/ou sexuelle)

AGRESSION(S) VERBALE(S)



25,5%



19,8%

De la part de collègues ou supérieurs

11,7%



10,2%

De la part du public

17,8%



12,9%

De la part du public, parmi les salariés en contact avec le public

20,3%



17,1%

Source : enquête SUMER, Dares 2010.

POUR ALLER PLUS LOIN

- >> **Site institutionnel d'informations et de ressources sur les violences faites aux femmes :** www.stop-violences-femmes.gouv.fr
- >> **Site institutionnel d'informations sur le harcèlement sexuel :** www.stop-harcelement-sexuel.gouv.fr
- >> **Numéro d'appel anonyme et gratuit d'écoute 3919 :** numéro de référence gratuit d'écoute et d'orientation à destination des femmes victimes de toutes formes de violences (lundi au vendredi : 9h-22h, samedi et dimanche : 9h-18h)
- >> **Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) :** www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/4e-planVFF_22112013.pdf
- >> **Site de l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale) :** www.inhesj.fr/fr/page/ondrp/presentation
- >> **« Profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint 1 ou ex-conjoint sur 2 ans lors des enquêtes Cadre de vie et sécurité » Insee-ONDRP de 2008 à 2012 (étude) :** www.inhesj.fr/sites/default/files/reperes_18_cr-1.pdf
- >> **« Enquête annuelle sur les morts violentes au sein du couple », délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur, année 2012 (étude) :** www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/03-Champs_d_action/Aide_aux_victimes/DAV_MortsViolentesCouple_2012.pdf
- >> **« Relations de travail entre les femmes et les hommes » (étude), Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, 2013 :** www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/Etude-relations-de-travail-femmes-hommes-CSEP-LH2-17-décembre-2013.pdf
- >> **« Situation sanitaire et sociale des personnes prostituées : inverser le regard », rapport d'information du Sénat, 2013** www.senat.fr/rap/r13-046/r13-046_mono.html#toc0

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site www.femmes.gouv.fr

Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes :
www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr

CONTACTS ET REMERCIEMENTS

Directrice de la publication : Nathalie Tournyol du Clos, cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – Direction générale de la Cohésion sociale

Rédaction et coordination de la publication : Aurélie Latourès

« Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » a été réalisé par la Direction générale de la cohésion sociale, avec la contribution :

- >> pour le Service des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) : Emmanuelle Latour, Guy-Pierre Peyreigne, Catherine Laret-Bedel, Martine Salgon, Laure Neliaz, Claudine Brocard, Myriam Decornoy, Melissa Fort, Laure Gonnet, Aurélie Martin, Anne Maurage-Bousquet, Emilie Rodriguez-Damian et Audrey Yvert
- >> pour la mission management de l'information et gouvernance des systèmes d'informations (MISI) : Gaëlle Lavanant
- >> pour le bureau des affaires européennes et internationales (BAEI) : Geneviève Zdrojewski
- >> pour le cabinet DGCS : Sandie Michelis

Responsable d'édition (Dicom) : Johanna Sztanke

Maquette et réalisation : Parimage

Cet ouvrage a bénéficié du concours de l'Insee et des services statistiques des services concernés, qui ont mis les données à la disposition du SDFE/DGCS.

Les remerciements du SDFE/DGCS s'adressent à l'ensemble des contributeurs et contributrices et en particulier à :

Ministère de l'Éducation nationale - DEPP : Catherine Moisan

Ministère de la Justice : Thérèse Ferré, Faustine Büsch

Ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, Insee : Frédéric Barruel, Thomas Morin et Carine Burriland

Ministère des Affaires sociales et de la Santé- Drees : Annick Vilain et Françoise Borderies

Ministère de l'Intérieur - Délégation aux victimes : Maryse Rochon

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social - Dares : Sabine Bessière, Karl Even, Elisabeth Algava et Marine Cavet

Ministère de la Culture et de la Communication : Yves Jauneau

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative : Muriel Faure

Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique - DGAFP : Christine Gonzalez-Demichel et Erwan Pouliquen

Céreq : Christine Fournier

INHESJ - ONDRP : Christophe Soullez

Inpes : François Beck

IRDES : Thierry Rochereau

Inserm : Nathalie Bajos

Commission européenne : Fátima Ribeiro

Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE-Vilnius) : Anne Humbert

- Thème 1**
Éducation, médias,
culture et sport
- Thème 2**
Emploi et précarité
- Thème 3**
Inégalités professionnelles
- Thème 4**
La parité... en marche
- Thème 5**
Santé des femmes
- Thème 6**
Violences faites aux femmes

L'ensemble des *Chiffres-clés édition 2014* est disponible sur le site : www.femmes.gouv.fr

Consultez le programme d'actions 2014 du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes accessible en ligne : www.femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Droits-des-femmes-Le-programme-dactions-2014.pdf

Retrouvez également les feuilles de route de chacun des ministères pour l'égalité sur : www.femmes.gouv.fr/droits-des-femmes-les-feuilles-de-route-ministerielles-2014/

Suivez l'actualité du ministère des Droits des femmes : www.femmes.gouv.fr/inscrivez-vous-a-notre-lettre-dinformation

Abonnez-vous à la synthèse d'actualité, en envoyant vos coordonnées à : dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, édition 2014 : votre avis nous intéresse. Faites nous part de vos remarques et suggestions sur ces documents en écrivant à : dgcs-sdfe-b1@social.gouv.fr